

R A P P O R T

DE LA QUATRIEME REUNION
DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC

Istanbul, 6-8 avril 1988

Bureau de Coordination du COMCEC

Ankara, avril 1988

ADRESSE :

Bureau de Coordination du COMCEC

Necatibey Cad. 108

Ankara-TURQUIE

Tel : 90-4-230 94 21

Tlx : 421 10 DPT TR

Tlfax : 90-4-229 04 50

TABLE DES MATIERES

Page

Rapport de la Quatrième Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique	3
Liste des documents présentés à la quatrième réunion du Comité du Suivi du COMCEC	23

ANNEXES

I. Liste des Participants à la Quatrième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC	29
II. Message de S.E. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, Président du COMCEC... .	37
III. Message de S.E. Turgut ÖZAL, Premier Ministre de la République de Turquie, Président Suppléant du COMCEC	39
IV. Discours d'Inauguration de S.E. Dr. Yusuf Bozkurt ÖZAL, Ministre d'Etat, République de Turquie, Président du Comité de Suivi	41
V. Discours de M. A.K.M. FAROOQ, Directeur des Affaires économiques de l'OCI	47
VI. Ordre du Jour de la Quatrième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC	53
VII. Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur les progrès réalisés depuis la Troisième Réunion du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale	55
VIII. Texte du projet de Déclaration sur l'Etablissement d'un Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI (TPSOIC)	73
IX. Rapport de la Réunion Ad Hoc du Groupe d'Experts sur l'Etablissement d'un Réseau d'Informations Commerciales entre les Pays Islamiques (TINIC)	77

	Page
X. Rapport de la Réunion du Groupe d'Experts sur le Programme de Garantie/Assurance du Crédit à l'Exportation	89
XI. Texte de la Présentation sur la Méthodologie pour l'Harmonisation des normes existantes dans les Pays Islamiques et la préparation de normes communes	99
XII. Document de travail sur l'élection des membres du bureau du COMCEC	107
XIII. Projet de l'Ordre du Jour de la Première Réunion Ministérielle de l'OCI sur les Communications	117
XIV. Projet de l'Ordre du Jour de la Quatrième Session du COMCEC	119
XV. Discours de Clôture de S.E. Dr. Yusuf Bozkurt ÖZAL, Ministre d'Etat, République de Turquie, Président du Comité de Suivi	121

Original : Anglais

R A P P O R T

DE LA QUATRIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC

1. La Quatrième Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) s'est tenue à Istanbul les 6-8 avril 1988.

2. Ont participé à la Réunion les représentants des Etats Membres du Comité de Suivi ci-dessous:

- République de Turquie (Président)
- République Islamique du Pakistan (Vice-Président)
- Royaume d'Arabie Saoudite (Vice-Président)
- République de Guinée (Vice-Président)
- Palestine (Vice-Président)
- Etat du Koweït (Vice-Président, Président en exercice de la Cinquième Conférence Islamique au Sommet)
- Royaume Hachémite de Jordanie (Rapporteur)

3. Ont aussi participé à la Réunion les représentants du Secrétariat Général et des organes subsidiaires et affiliés suivants de l'OCI:

- Le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESFPI)
- Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)
- Le Centre Islamique pour la Formation Technique et Professionnelle et de Recherche (CIFTPR)
- La Fondation Islamique pour la Science, la Technologie et le Développement (FISTED)
- La Banque Islamique de Développement (BID)
- La Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises (CICIEM)
- La Fédération des Consultants des Pays Islamiques (FCPI)
- L'Association des Institutions de Financement du Développement dans les Pays Membres de la Banque Islamique de Développement (AIFDMI)
- L'Association Internationale des Banques Islamiques (AIBI)

4. Le représentant de la Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) était présent à la Réunion en qualité d'observateur.

La liste des participants figure en Annexe I.

Séance d'ouverture

5. La Réunion a été inaugurée par S.E. Dr. Yusuf Bozkurt ÖZAL, Ministre d'Etat de la République de Turquie et Président du Comité de Suivi du COMCEC.

6. Dans son message à la Réunion, S.E. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, a déclaré qu'il était convaincu que les recommandations du Comité de Suivi contribueraient à la mise en oeuvre des divers projets à l'étude au COMCEC d'une manière plus efficace. Le Président a mis l'accent sur l'importance de la coopération économique pour l'établissement d'un ordre basé sur la paix qui sauvegarderait les intérêts mutuels de tous les pays sur une base équitable et a exprimé ses vœux pour le succès de la Réunion.

Le texte du message de S.E. Kenan EVREN figure en Annexe II.

7. S.E. Turgut ÖZAL, Premier Ministre de la République de Turquie et Président Suppléant du COMCEC, dans son message à la Réunion, a exprimé le profond plaisir du Gouvernement et du peuple Turcs d'abriter la Quatrième Réunion du Comité de Suivi. Le Premier Ministre a noté avec satisfaction les progrès tangibles obtenus sous les auspices du COMCEC, en particulier dans le domaine de la coopération commerciale, et a affirmé que les résultats positifs auxquels pourraient aboutir les recommandations de la Quatrième Réunion du Comité contribueront à renforcer la coopération économique entre les Pays Membres selon le principe des avantages comparés et au moyen du libre

fonctionnement du mécanisme du marché. M. ÖZAL a souhaité plein succès à la Réunion ainsi qu'un agréable séjour en Turquie aux délégués.

Le texte du message de S.E. Turgut ÖZAL figure en Annexe III.

8. S.E. Dr. Yusuf Bozkurt ÖZAL, Ministre d'Etat de la République de Turquie et Président du Comité de Suivi à ensuite pris la parole. Réaffirmant l'importance croissante du COMCEC en sa qualité d'organe de contrôle dans l'application du Plan d'Action, il a souligné le rôle unique assumé par le Comité de Suivi, dont les précieuses recommandations sont d'une grande assistance pour le COMCEC. Le Ministre a informé le Comité que la 17ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères a été informée des activités du COMCEC conformément à une décision adoptée à la Cinquième Conférence Islamique au Sommet. S.E. Dr. ÖZAL a exprimé son plaisir à constater la présence de la délégation de l'Etat du Koweït au sein du Comité de Suivi en sa qualité de Cinquième Vice-Président du COMCEC, et ce jusqu'à la tenue de la Sixième Conférence Islamique au Sommet. Se référant aux points inscrits à l'Ordre du Jour, le Ministre a loué les efforts déployés par les Pays Membres et les organismes concernés de l'OIC pour l'accomplissement des études nécessaires. S.E. Dr. ÖZAL a souhaité plein

succès à la réunion et un séjour agréable aux délégués en Turquie.

Le texte du discours d'inauguration de S.E. Dr. Yusuf Bozkurt ÖZAL figure en Annexe IV.

9. M. A.K.M. FAROOQ, Directeur des Affaires Economiques du Secrétariat Général a également pris la parole au cours de la Réunion. M. FAROOQ a transmis la profonde gratitude et les meilleurs voeux de Son Excellence Syed Sharifuddin PIRZADA, Secrétaire Général de l'OCI, à Son Excellence Kenan EVREN, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, pour l'intérêt soutenu et l'engagement continué qu'il accorde personnellement à l'exécution du Plan d'Action de l'OCI, ainsi que pour la sagesse des directives qu'il donne pour la promotion de la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres.

Le Directeur des Affaires Economiques a également enregistré avec satisfaction les progrès louables accomplis sous les auspices du COMCEC et a annoncé que la 17ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, tenue à Amman, Royaume Hachémite de Jordanie, du 21 au 25 mars 1988 avait été informée des progrès accomplis dans ce domaine.

Le texte de la déclaration de M. A.K.M. FAROOQ figure en Annexe V.

10. Les Chefs des Délégations du Royaume d'Arabie Saoudite, du Royaume Hachémite de Jordanie, de la République Islamique du Pakistan, de la République de Guinée, de l'Etat du Koweït et de la Palestine ont ensuite pris la parole.

Dans leurs allocutions, les Chefs de ces délégations ont remercié le Président, le Gouvernement et le peuple Turcs de l'intérêt soutenu qu'ils accordent à la stimulation de la coopération économique entre les Pays Membres de l'OIC. Ils ont souligné l'importance des lignes directrices contenues dans les messages du Président et du Président Suppléant du COMCEC. Ils ont exprimé leur appréciation pour les efforts du COMCEC visant à renforcer la coopération économique entre les Pays Membres face à la détérioration de la situation économique mondiale. Rappelant l'importance des points de l'Ordre du Jour, ils ont hautement apprécié l'apport des organes subsidiaires et affiliés de l'OIC.

11. Après l'adoption de son Ordre du Jour, le Comité de Suivi a formé un Comité de Rédaction à participation ouverte sous la présidence du Rapporteur.

Les séances de travail de la Réunion ont été présidées par S.E. Dr. Ali TIGREL, Sous-Secrétaire d'Etat de l'Organisme de Planification de l'Etat de la République de Turquie.

Le texte de l'Ordre du Jour adopté figure en Annexe VI.

Rapport du Secrétariat Général de l'OCI

12. Au point 3 de l'Ordre du Jour, M. A.K.M. FAROOQ, Directeur des Affaires Economiques au Secrétariat Général de l'OCI, a fait l'exposé du document de base présenté par le Secrétariat Général. Dans son résumé, le Directeur a souligné les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des différentes résolutions du COMCEC concernant le Plan d'Action en vue de renforcer la coopération économique entre les Etats Membres.

Le texte du Rapport du Secrétariat Général figure en Annexe VII.

13. Les explications données par M. FAROOQ concernant les progrès enregistrés dans le domaine de la coopération industrielle ont été complétées par M. Faik KOÇ, Sous-Secrétaire d'Etat Adjoint auprès du Ministère de l'Industrie et du Commerce de la République de Turquie et Président des réunions des Hauts Fonctionnaires de la Troisième Consultation Ministérielle sur la Coopération Industrielle. M. KOÇ a donné un bref aperçu des progrès accomplis dans l'application de la décision de la Troisième Consultation Ministérielle, en particulier sur le mécanisme de promotion des projets conjoints entre les Pays Membres.

Projet de Déclaration d'Intention sur l'Etablissement
d'un Système de Commerce Préférentiel entre les Etats
Membres de l'OCI (TPSOIC)

14. Au point 4 de l'Ordre du Jour, le Comité a noté avec satisfaction l'exposé du CIDC au sujet du texte du Projet de Déclaration d'Intention sur l'Etablissement du TPSOIC, rédigé à nouveau par le CIDC et transmis aux Etats Membres par le Bureau de Coordination du COMCEC. Le Comité a pris connaissance du texte du Projet de Déclaration sur le TPSOIC, ainsi que des observations de certains Etats Membres et du Secrétariat Général de l'OCI à ce sujet.

15. A la suite de débats prolongés, un consensus a été atteint au sujet du contenu de la Déclaration et de sa présentation à la Quatrième Session du COMCEC pour examen et approbation.

Le texte du Projet de la Déclaration d'Intention sur l'Etablissement du TPSOIC figure en Annexe VIII.

16. Au point 5 de l'Ordre du Jour, le représentant du CIDC a présenté un rapport d'activités concernant l'élaboration du Projet d'Accord Cadre pour le Système de Préférences Commerciales entre les Pays Membres de l'OCI (TPSOIC).

17. Le Comité a noté avec satisfaction que le CIDC a préparé la seconde version du Projet d'Accord Cadre, tenant

compte des opinions et des observations du département juridique du Secrétariat Général ainsi que ceux des organes subsidiaires concernés de l'OCI, de la CNUCED et du GATT et l'a envoyée aux Etats Membres pour étude et observations.

18. Vu l'importance de la question, le Comité a demandé au CIDC de s'assurer que le Projet d'Accord Cadre était parvenu aux Etats Membres pour examen et observations.

19. Le Comité a également invité le CIDC à suivre de près les développements à ce sujet et de soumettre à la Cinquième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC la nouvelle version du Projet d'Accord Cadre qui sera révisée en fonction du texte proposé du Projet de Déclaration d'Intention et des commentaires des Etats Membres.

Réseau d'Informations Commerciales pour les Pays
Islamiques (TINIC)

20. Au point 6 de l'Ordre du Jour, le représentant du CIDC, a présenté le rapport du Groupe de Contact Ad Hoc d'Experts sur le Réseau d'Informations Commerciales (TINIC), réuni les 22-24 février 1988 à Casablanca.

21. Le Comité a noté que le groupe de Contact Ad Hoc d'Experts avait considéré la version révisée de l'étude de faisabilité sur le TINIC comme satisfaisante de manière générale.

22. Le Comité a accueilli avec satisfaction la recommandation du Groupe Ad Hoc en vue d'établir une collaboration plus étroite entre la BID et le CIDC afin de profiter au maximum des complémentarités entre le TINIC et le projet relatif à l'établissement du Réseau d'Informations des Pays Islamiques (ICINET), à l'étude auprès de la BID, ce qui diminuerait les frais et éviterait le double emploi dans les efforts déployés.

23. Le Comité a étudié les opinions exprimées par le Groupe Ad Hoc d'Experts concernant la nécessité d'effectuer certains frais supplémentaires qu'entraînerait l'établissement du réseau envisagé. Rappelant la résolution sur le TINIC, adoptée lors de la Deuxième Session du COMCEC, qui prévoyait l'établissement du réseau sans frais supplémentaires, le Comité a décidé de soumettre cette question à la Quatrième Session du COMCEC pour décision finale.

24. Dans l'attente de la décision du COMCEC au sujet de l'établissement du TINIC, le Comité a jugé nécessaire d'élaborer un programme d'exécution et a demandé au CIDC de convoquer une réunion d'un groupe d'études composé du SESRTCIC, la BID, la CICIEM, la FISTED, le CIFPTR, le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC en vue de mettre au point un tel programme **qui** déterminerait, entre autres, les questions suivantes:

- a) Les Centres Régionaux et Spécialisés, leurs domaines de spécialisation et les banques de données dont ils seront chargés;
- b) Les normes et procédures concernant les données et les modalités opérationnelles du réseau envisagé;
- c) La structure financière générale du réseau, en supposant que les Pays Membres prendraient à leur charge les frais des antennes nationales tandis que les centres régionaux, spécialisés et de coordination assumeraient tous les frais supplémentaires qui pourraient découler du fonctionnement du réseau.

Il a été décidé de demander au CIDC d'inviter le Groupe d'Etudes à se réunir dans le plus bref délai.

Le Rapport de la Réunion du Groupe Ad Hoc d'Experts sur le TINIC figure en Annexe IX.

Programme Régional de Garantie du Crédit à
l'Exportation

25. Au point 7 de l'Ordre du Jour, le représentant de la BID a présenté le Rapport de la Réunion du Groupe d'Experts intitulé "Programme Régional de Garantie/Assurance du Crédit à l'Exportation", convoquée par la BID les 25-26 janvier 1988 à Jeddah.

26. Le Comité a noté avec satisfaction que la BID avait révisé l'étude de faisabilité sur la création d'un "Programme Régional de Garantie/Assurance du Crédit à l'Exportation", conformément aux recommandations du Groupe d'Experts, et l'a transmise aux Pays Membres pour étude et suggestions.

27. Le Comité a pris connaissance des recommandations du Groupe d'Experts et de l'étude détaillée effectuée par la BID sur l'établissement du Programme. Vu l'importance de cette question, le Comité a exhorté les Etats Membres à communiquer à la BID leurs opinions et commentaires au sujet des points soulevés par le Groupe d'Experts. Le Comité a également demandé à la BID d'examiner, en consultation avec les Etats Membres, la nature de l'organisation et les modalités de mise en oeuvre du Programme, tenant compte de l'Article 15 de l'Accord pour la Promotion, Protection et Garantie des Investissements entre les Etats Membres de l'OCI, et de soumettre son rapport à ce sujet à la Cinquième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

Le Rapport de la Réunion du Groupe d'Experts sur le Programme de Garantie du Crédit à l'Exportation figure en Annexe X.

Union Islamique Multilatérale de Compensation

28. Au point 8 de l'Ordre du Jour, le représentant de la BID a présenté un rapport d'activités concernant l'établissement d'une Union Islamique Multilatérale de Compensation.

29. Le Comité a noté que le sujet était en cours d'étude à la BID, conformément à la recommandation adoptée à la 7ème Réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Etats Membres, et a invité la BID à poursuivre son étude à ce sujet.

Méthodologie pour l'Harmonisation des Normes

30. Au point 9 de l'Ordre du Jour, le représentant du Secrétariat du Comité de Coordination sur l'Harmonisation des Normes a présenté l'étude sur la méthodologie à adopter pour l'harmonisation des normes entre les Etats Membres.

31. Le Comité, exprimant son appréciation pour l'étude entreprise par le Secrétariat du Comité de Coordination, a convenu de charger le Bureau de Coordination du COMCEC de faire circuler cette étude aux Pays Membres pour avis et observations. Il a été également décidé de soumettre l'étude en question à une réunion d'experts pour examen et révision à la lumière des commentaires et suggestions des Pays

Membres et afin de développer les modalités et les mécanismes nécessaires pour son application.

Le texte de l'exposé sur la "Méthodologie pour l'Harmonisation des Normes Existantes dans les Pays Islamiques et la Préparation de Normes Communes" figure en Annexe XI.

Rapport du Comité de Suivi de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole

32. Au point 10 de l'Ordre du Jour, un représentant de la délégation turque a présenté un rapport sur les résultats des travaux de la Deuxième Réunion du Comité de Suivi de la Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole, tenue les 9-11 décembre 1987 à Istanbul.

33. Le Comité a relevé avec satisfaction les progrès communiqués à la Réunion du Comité de Suivi et a exprimé son appréciation au Gouvernement de la République Islamique du Pakistan pour sa proposition d'abriter la Troisième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole du 31 octobre au 2 novembre 1988 à Islamabad. Le Comité a aussi exprimé son appréciation au Gouvernement de la République Arabe d'Egypte pour son offre d'abriter une réunion d'experts en date des 28-31

mai 1988 au Caire. Cette réunion serait consacrée à l'examen des études effectuées dans les domaines de la sécurité alimentaire et du développement agricole, selon la décision prise lors de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole.

Méthode proposée pour la Reconstitution du Bureau du COMCEC

34. Au point 11 de l'Ordre du Jour, le Comité a pris connaissance du document de travail présenté par le Bureau de Coordination du COMCEC et des diverses suggestions apportées par les délégations au sujet de la reconstitution du Bureau du COMCEC.

35. A la suite de discussions approfondies sur divers aspects de la question, le Comité a souligné l'importance des points suivants:

- a) d'assurer la continuité des travaux du COMCEC;
- b) de bénéficier de l'expérience acquise par les membres du Bureau;
- c) des besoins pour la bonne marche des travaux du COMCEC;
- d) de distinguer entre le rôle du Bureau et du Comité de Suivi.

36. A la lumière de ce qui précède, le Comité a décidé de recommander au COMCEC de maintenir la présente composition du Bureau. Il a aussi été convenu de poursuivre la pratique

décidée lors de la Troisième Session du COMCEC, d'inclure comme membre du Bureau le représentant du pays qui exerce la présidence de la Conférence Islamique au Sommet.

37. Le Comité, prenant en considération la nécessité de permettre une plus grande participation des Pays Membres aux travaux du Comité de Suivi, a convenu d'élire, lors de la Quatrième Session du COMCEC, outre les Membres du Bureau, trois Etats Membres représentant chacun l'une des régions géographiques, portant ainsi le nombre des Etats Membres du Comité de Suivi à dix. Une nouvelle élection pour ces trois nouveaux sièges aura lieu chaque deux ans. Les représentants régionaux sortants pourront être réélus.

Le Document de travail concernant l'élection des Membres du Bureau du COMCEC figure en Annexe XII.

Projet de l'Ordre du Jour de la Première Réunion
Ministérielle de l'OCI sur les Communications

38. Au point 12 de l'Ordre du Jour, le Comité a examiné le Projet de l'Ordre du Jour de la Première Réunion Ministérielle de l'OCI sur les Communications, qui sera tenue du 4 au 7 septembre 1988 à Istanbul conjointement "avec la Quatrième Session du COMCEC, comme l'a indiqué la délégation Turque.

39. Après avoir considéré les différentes propositions des délégations, le Comité a décidé d'introduire certains amendements au Projet de l'Ordre du Jour et a convenu de le faire circuler aux Etats Membres pour examen et suggestions par l'intermédiaire du Secrétariat Général de l'OCI.

40. Tenant compte de la nécessité d'élaborer des documents de travail sur les sujets inscrits au Projet de, l'Ordre du Jour, le Comité a convenu que le Secrétariat Général de l'OCI devrait entreprendre les préparatifs nécessaires en étroite collaboration avec les organes subsidiaires et affiliés concernés de l'OCI et le pays hôte. Le Comité a demandé au Secrétariat Général de l'OCI de tirer profit de l'expérience et de toute assistance qui pourrait être fournie par d'autres organisations internationales et/ou régionales concernées.

Le Projet de l'Ordre du Jour de la Première Réunion Ministérielle sur les Communications, approuvé par le Comité, figure en Annexe XIII.

Projet de l'Ordre du Jour de la Quatrième Session *du*
COMCEC

41. Au point 13 de l'Ordre du Jour, le Comité a examiné le Projet de l'Ordre du Jour de la Quatrième Session du COMCEC, qui sera tenue du 4 au 7 septembre 1988 à Istanbul.

42. Le Comité reformuler l'Ordre du Jour de la Quatrième Session du COMCEC, prenant en considération les diverses suggestions des délégations et a décidé de le transmettre aux Pays Membres par l'intermédiaire du Secrétariat Général de l'OCI.

Le Projet de l'Ordre du Jour de la Quatrième Session du COMCEC, tel que formulé par le Comité, figure en Annexe XIV.

43. Le Comité a décidé de tenir sa Cinquième Réunion du 22 au 24 mai 1989.

Séance de Clôture

44. Au cours de la séance de clôture, présidée par S.E. Dr. Yusuf Bozkurt ÖZAL, Ministre d'Etat de la République de Turquie, le Comité a adopté son rapport présenté par le Rapporteur, ainsi que ses Annexes. Le Comité a convenu de charger le Secrétariat Général de l'OCI de faire parvenir le Rapport aux Etats Membres, et a invité son Président à le soumettre à la Quatrième Session du COMCEC.

45. Le Comité a demandé à son Président d'adresser en son nom à S.E. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC ainsi qu'à S.E. Turgut ÖZAL, Premier Ministre de la République de Turquie et Président Suppléant du COMCEC, des messages exprimant ses sentiments

de profonde gratitude et d'appréciation pour le chaleureux accueil et la très généreuse hospitalité réservés aux délégués pendant leur séjour en Turquie.

46. Dans son allocution de clôture, S.E. Yusuf Bozkurt ÖZAL a noté avec satisfaction que les recommandations constructives faites au sujet des études en cours ont donné un nouvel élan et assuré de meilleures perspectives aux activités effectuées sous les auspices du COMCEC. Il s'est déclaré convaincu que ces recommandations renforceront davantage la coopération économique entre les Pays Membres et a souhaité aux délégués un agréable voyage de retour.

Le texte du discours de clôture prononcé par S.E. Yusuf Bozkurt ÖZAL figure en Annexe XV.

OIC/COMCEC-FC/4-88/LD

Original : Anglais

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE
EXAMINES A LA QUATRIEME REUNION
DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC

Istanbul, 6-8 avril 1988

Original : Anglais

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE
EXAMINES A LA QUATRIEME REUNION
DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC

Istanbul, 6-8 avril 1988

- 1- Liste des Participants
(OIC/COMCEC-FC/4-88/SP1)
- 2- Message de S.E. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, Président du COMCEC
- 3- Message de S.E. Turgut ÖZAL, Premier Ministre de la République de Turquie, Président Suppléant du COMCEC
(OIC/COMCEC-FC/4-88/SP2)
- 4- Discours d'Inauguration de S.E. Dr. Yusuf Bozkurt ÖZAL, Ministre d'Etat de la République de Turquie, Président du Comité de Suivi
(OIC/COMCEC-FC/4-88/SP3)
- 5- Déclaration de M. A.K.M. Farooq, Directeur (Affaires Economiques) de l'Organisation de la Conférence Islamique, à l'occasion de la Quatrième Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC)
(OIC/COMCEC-FC/4-88/SP3)
- 6- Ordre du Jour de la Quatrième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC
(OIC/COMCEC-FC/4-88/A/Rev.1)
- 7- Rapport de Base présenté par le Secrétariat Général de l'OCI à la Quatrième Réunion du Comité de Suivi émanant du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC)
(OIC/COMCEC-FC/4-88/D8)
- 8- Projet de la Déclaration d'Intention sur l'Etablissement d'un Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI
(OIC/COMCEC-FC/4-88/D6/(Annexe 2)/(Rev.2))

- 9- Rapport de la Réunion du Groupe de Contact Ad Hoc d'Experts sur le Réseau d'Informations Commerciales pour les Pays Islamiques
(ICDT/TINIC 2/Rev.2)
- 10- Rapport de la Réunion du Groupe d'Experts, tenue à la BID, pour la Création d'un Système de Garantie/Assurance du Crédit à l'Exportation
(AOA/095, ECGISREP)
- 11- Texte de Présentation pour une Méthodologie de l'Harmonisation des Normes en vigueur dans les Pays Islamiques et la Préparation de Normes Communes
(OIC/COMCEC-FC/4-88/D14)
- 12- Document de Travail concernant l'Election des Membres du Bureau du COMCEC
(OIC/COMCEC-FC/4-88/D5)
- 13- Projet de l'Ordre du Jour de la Première Réunion Ministérielle sur les Communications dans les Pays Membres de l'OCI
(OIC/MTE/1-88/DA.2D/Rev.1)
- 14- Projet de l'Ordre du Jour de la Quatrième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique
(OIC/COMCEC-FC/4-88/DA)
- 15- Discours de clôture de S.E. Dr. Yusuf Bozkurt ÖZAL, Ministre d'Etat de la République de Turquie, Président du Comité de Suivi du COMCEC
(OIC/COMCEC-FC/4-88/SP5)

ANNEXÉS

Original : Anglais

LISTE DES PARTICIPANTS
QUATRIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI
DU COMCEC

Istanbul, 6-8 avril, 1988

REPUBLIC OF GUINEA

- H.E. Ousmane SOW
Minister of Industry, Commerce and Handicrafts

- H.E. Lansana KOUYATE
Ambassador of Guinea in Cairo

- Mr. Pepe GUILVOGUI
Director of Industry

- Mr. Bassamha KEITA
Economie Counsellor

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN

- H.E. Dr. Ziad FAREZ
Secretary General, Ministry of Planning

- Mr. Sami NSOUR
Director of Science and Technology Department,
Ministry of Planning

Dr. Umayya TUKAN

Head of Research Department,
Central Bank of Jordan

STATE OF KUWAIT

Mr. Khalid J. AL-RUBAIAN

Director of Economic Organizations,
Ministry of Finance

Mr. Ishaq Abdul Gham MOHAMMED

Chief of the Economic Relations Section,
Ministry of Finance

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- H.E. Begüm Kul sum Saifullah KHAN

Minister of State for Commerce

- Dr. Farouk A. RANA

Director General, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Khalid MAHMOOD

Chargé d'Affaires of Pakistan in Turkey

- Mr. Tanq MASUD

Joint Secretary, Economic Affairs Division

- Mr. Syed Ghulam AHMAD

Joint Secretary, Ministry of Commerce

- Mr. Tanq Iqbal PURI
Consul General of Pakistan in Istanbul

PALESTINE

- Dr. Mohammed EL NAHAL
Director of Economie Affairs

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- H.E. Osama Jafar FAQUIH
Deputy Minister of Finance and National Economy
for International Economie Coopération
- Mr. Hasan Abu ZEID
Advisor, Ministry of Finance
- Mr. Yahya Al NASIR
Advisor, Ministry of Finance
- Mr. Khalid IBRAHIM
Advisor, Ministry of Finance
- Mr. Abdulbaki AJLAN
Assistant Counsellor

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E. Dr. Yusuf Bozkurt ÖZAL
Minister of State

ANNEX I to OIC/COMCEC-FC/4-88/REP

- H.E. Dr. Ali TİGREL
Undersecretary of State, State Planning
Organization
- H.E. Yaşar YAKIŞ
Ambassador of Turkey in Riyadh
- Mr. İ. Hakkı BATUK
Economie and Financial Advisor to the Président
of the Republic
- Mr. Fahrettin KUNAK
Deputy Undersecretary of State,
State Planning Organization
- Mr. Faik KOÇ
Deputy Undersecretary of State,
Ministry of Industry and Trade
- Mr. Yüksel DİNÇER
Deputy Undersecretary of State,
Ministry of Transport
- Mr. Ertan SAKIZLI
General Manager, Turkish Export Crédit Bank
- Mr. Mehmet Y. ARIYÖRÜK
Président, Turkish Standards Institute
- Mr. Birkan ERDAL
Director, Publicity and Promotion Department of
Exports, Export Promotion and Research Centre

Mr. Hilmi İSMAİLOĞLU

Secretary General, Turkish Standards Institute,

Mr. Ömer ALTAY

Assistant General Director, General Directorate
of Research, Planning . and Education of the
Central Bank of Turkey

Mrs. Gaye GÜRPINAR

Director of Department for External Relations,
Ministry of Agriculture, Forestry and Rural
Affairs

COORDINATION OFFICE FOR THE COMCEC

- Mr. Aydan KARAHAN

Head of the COMCEC Coordination Office

- Mr. Celal ARMANGİL

Deputy Head of the COMCEC Coordination Office

- Mrs. Nurhan MACUN

Deputy Head of the COMCEC Coordination Office

- Mr. Mustafa ŞİRİN

Deputy Head of the COMCEC Coordination Office

GENERAL SECRETARIAT OF THE ORGANIZATION OF THE ISLAMIC
CONFERENCE (OIC)

Mr. A.K.M. FAROOQ

Director of Economic Affairs Department

Mr. Müstafizur Rahman KHAN
Coordinator, Economic Affairs Department

STATISTICAL ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING
CENTRE (SESRTCIC-Ankara)

- Dr. İlhan UĞUREL
Executive Coordinator

- Mr. Oker GÜRLER
Economist

- Mr. Ercan ERKUL
Economist

ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT-Casablanca)

- Mr. Zine El Abidine HOUKI
Deputy Director

- Dr. Badre-Eddine ALLALI
Senior Economist

ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE, INDUSTRY AND COMMODITY
EXCHANGE (ICCICE-Karachi)

- Prof.Dr. Nevzat YALÇINTAŞ
Member of the Executive Committee

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB-Jeddah)

- Mr. Abdurrahman Nur HERSI
Adviser to the Bank

- Prof.Dr. Korkut ÖZAL
Director, IRTI

- Dr. Suat ÖKSÜZ
Senior Officer, Economic and Policy Planning
Department

- Dr. Rıdha SAADALLAH
Senior Economist, IRTI

ISLAMIC CENTRE FOR TECHNICAL AND VOCATIONAL TRAINING
AND RESEARCH (ICTVTR)

Prof.Dr. Abdul Matin PATWARI
Director General

ISLAMIC FOUNDATION FOR SCIENCE, TECHNOLOGY AND DEVELOPMENT
(IFSTAD-Jeddah)

- Mr. Mohamed-Ali TOURE
Senior Officer

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF ISLAMIC BANKS (IAIB)

- Dr. Mahmoud EL ANSARI
Assistant Secretary General

- Dr. Ashraf Uz ZAMAN

Advisor

- Mr. İsmail Hassan MOHAMMED

Advisor

FEDERATION OF CONSULTANTS FROM ISLAMIC COUNTRIES (FCIC)

- Mr. A.Ri fat BEREKET

Secretary General

ASSOCIATION OF DEVELOPMENT FINANCE INSTITUTIONS IN MEMBER COUNTRIES OF IDB (ADFIMI)

- Mr. Aydemir KOÇ

Secretary General

- Mr. T. Fikret BARAN

Assistant Secretary General

UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT (UNCTAD)

- Mr. H.H. QAQAYA

Economie Affairs Officer
Division for Ecde.

Original : Turc

MESSAGE DE S.E. KENAN EVREN
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
PRESIDENT DU COMCEC

Quatrième Réunion du Comité de Suivi
du COMCEC

Istanbul, 6-8 avril 1988

Monsieur le Président,

Honorables Membres du Comité de Suivi,

C'est encore une fois un plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue en Turquie à l'occasion de la Quatrième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

Les recommandations et les suggestions qui ont été faites par le Comité pendant ses travaux précédents ont été bénéfiques au COMCEC dans la prise de décisions visant à obtenir des résultats tangibles dans le domaine de la coopération économique entre les Etats Membres.

Je suis persuadé que les recommandations et les suggestions qui seront faites au cours de la Quatrième Réunion du Comité de Suivi vont assurer avec efficacité la prompte mise en oeuvre des projets inscrits à l'Ordre du Jour du COMCEC.

ANNEXE II à OIC/COMCEC-FC/4-88/REP

Tout en réitérant ma foi dans l'importance de la coopération économique pour l'établissement d'un ordre fondé sur la paix et la sauvegarde des intérêts mutuels de nos pays sur une base d'équité, je souhaite aux honorables membres du Comité de Suivi plein succès dans leurs travaux.

Kenan EVREN

Président
de la République de Turquie
Président du COMCEC

Original : Anglais

MESSAGE DE S.E.TURGUT ÖZAL
PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
PRESIDENT SUPPLEANT DU COMCEC

Quatrième Réunion du Comité de Suivi
du COMCEC

Istanbul, 6-8 avril 1988

Honorables Membres du Comité de Suivi, je voudrais souhaiter la bienvenue aux délégations distinguées à la Quatrième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC, leur présenter les meilleurs voeux de mon Gouvernement pour le succès de leurs travaux et leur souhaiter un séjour agréable à Istanbul.

Je voudrais aussi exprimer le grand plaisir et la satisfaction que j'éprouve à observer la mise en oeuvre rapide des résolutions du COMCEC ainsi que les résultats tangibles déjà obtenus, en particulier dans le domaine du commerce entre les Etats Membres. La volonté des Etats Membres et le rôle efficace assumé par la Banque Islamique de Développement, par le Secrétariat Général et par les organes subsidiaires de l'OIC dans l'application des décisions du COMCEC sont dignes d'éloges.

ANNEXE III à OIC/COMCEOFC/4-88/REP

Je suis certain que les mesures recommandées au cours de cette réunion conduiront à l'application efficace des projets de coopération économique inscrits à l'Ordre du Jour, ce qui contribuerait à mobiliser les ressources économiques des Pays Membres selon les principes des avantages comparés ainsi que par le libre fonctionnement des forces du marché qui constituent la voie la plus sûre vers le bien-être et la prospérité.

Je souhaite encore une fois plein succès dans ses délibérations au Comité distingué.

Turgut ÖZAL

Premier Ministre de la
République de Turquie
Président Suppléant du COMCEC

Original : Anglais

DISCOURS D'INAUGURATION DE
S.E. DR. YUSUF BOZKURT ÖZAL
MINISTRE D'ETAT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
PRESIDENT DU COMITE DE SUIVI

Quatrième Réunion du Comité de Suivi
du COMCEC

Istanbul 6-8 avril 1988

Excellences,

Honorables Hôtes,

C'est un insigne honneur pour moi d'inaugurer cette Quatrième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC. Au nom du Gouvernement turc et en mon nom, je suis également heureux de vous souhaiter une fois de plus la bienvenue en Turquie. Je suis honoré et fier de participer aux travaux du COMCEC depuis sa création, ayant d'abord assumé la direction des Sessions des Hauts Fonctionnaires et aujourd'hui en qualité de président de cet honorable Comité.

Il est inutile d'ajouter que le COMCEC développe chaque jour son rôle de supervision de la mise en oeuvre du Plan d'Action et devient ainsi un forum important pour les activités de coopération économique et commerciale au sein de l'Organisation de la Conférence Islamique.

Sous les auspices du COMCEC, non seulement ces activités ont été accélérées, mais des résultats concrets ont été obtenus dans un très court laps de temps, grâce à des réunions régulières et suivies.

Il serait injuste de ne pas mentionner le rôle unique assumé par le Comité de Suivi dans la réalisation des buts établis dans le Plan d'Action. J'ai dit rôle unique, car ce Comité suit non seulement la mise en application des Résolutions du COMCEC, mais aussi, en fait, formule toutes sortes de nouvelles idées et les transforme en recommandations afin d'aider le COMCEC à tracer la stratégie de la coopération économique qui se développe continuellement entre les Etats Membres.

Les recommandations adoptées au cours des Deuxième et Troisième Réunions de ce Comité de Suivi ont été approuvées à l'unanimité par les Etats Membres lors de la Troisième Session du COMCEC en septembre dernier. La Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, au cours de sa 17ème Session tenue la semaine dernière, a été mise au courant de la résolution du COMCEC, comme requis par le Cinquième Sommet Islamique.

Ainsi, en ma qualité de Président du Comité de Suivi, je suis fier de voir les liens de communication qui

s'établissent entre ce Comité et les autres forums de l'OIC, ainsi qu'avec tout le Monde Islamique.

Excellences,

Honorables Délégués,

Outre l'évaluation des développements concernant la mise en oeuvre des décisions adoptées par le COMCEC depuis sa Première Session, notre Ordre du Jour comprend deux tâches importantes confiées à notre Comité par la Troisième Session du COMCEC. La première tâche est d'évaluer le Projet d'Accord de Cadre et le Projet de Déclaration sur le Système de Commerce Préférentiel entre les Etats Membres de l'OIC dont le sigle est TPSOIC. Notre seconde tâche est de préparer une méthodologie pour la reconstitution du Bureau du COMCEC.

Comme vous le savez, au cours de la Troisième Session du COMCEC, les Etats Membres n'ont pas pu arriver à une conclusion sur une méthode de reconstitution du Bureau. En considérant la structure du Comité de Suivi, composé des membres dudit Bureau, ainsi que l'importance de ce Comité comme organe essentiel de la conduite de la coordination et des activités de suivi dans le cadre du COMCEC, les Etats Membres ont décidé de maintenir inchangés les membres du Bureau jusqu'à la Quatrième Session du COMCEC, afin d'avoir le temps nécessaire à l'examen des divers aspects de cette

question et assurer la continuité des travaux du Comité de Suivi avant d'arriver à une décision finale à ce sujet.

Cependant, en sa qualité de Président actuel de la Cinquième Conférence Islamique au Sommet, l'Etat du Koweït a été inclus au Bureau du COMCEC comme Cinquième Vice-Président jusqu'à la Sixième Conférence Islamique au Sommet, et t ' JS sommes profondément honorés aujourd'hui par la présence de notre cher frère du Koweït au sein de ce Comité.

Honorables Délégués,

Chers Frères,

D'autres points de notre Ordre du Jour se rapportent aux études des tâches assignées par le COMCEC aux organes concernés de l'OIC. Je voudrais remercier ici la Banque Islamique de Développement ainsi que le Centre de Casablanca pour leurs précieux efforts visant à organiser deux réunions de groupes d'experts sur les problèmes dont ils ont été chargés par le COMCEC.

Excellences,

Honorables Délégués,

Vous vous souviendrez que les sessions précédentes du COMCEC ont été tenues conjointement avec des réunions ministérielles. Cette fois non plus il n'y aura pas

ANNEXE IV à OIC/COMCEC-FC/4-88/REP

d'exception, et la Quatrième Session du COMCEC en septembre 1988 se tiendra conjointement avec la Première Réunion Ministérielle sur les Communications.

Cinq des domaines prioritaires de la coopération économique inscrits au Plan d'Action seront couverts sous les auspices du COMCEC avec ce nouveau domaine de coopération. On a tous les droits d'espérer que cette Réunion Ministérielle fournira de nouvelles possibilités de renforcement de la coopération économique et commerciale et fournira des résultats bénéfiques aux Etats Membres.

Je voudrais terminer mon allocution en vous souhaitant plein succès dans votre tâche importante.

Dr. Yusuf Bozkurt ÖZAL
Ministre d'Etat

Original : Anglais

DECLARATION DE M. A.K.M. FAROOQ, DIRECTEUR
(AFFAIRES ECONOMIQUES) DE L'ORGANISATION DE LA
CONFERENCE ISLAMIQUE À L'OCCASION DE LA QUATRIEME REUNION
DU COMITE DE SUIVI DU COMITE PERMANENT POUR LA
COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE
(COMCEC)

Istanbul, République de Turquie

6-8 avril 1988

M. le Président,

Excellences,

Honorables Délégués,

Chers Frères,

Assalamu Alaikum Wa-Rahmatullahi Wa Barakatuh.

C'est un grand honneur et un privilège pour moi de m'adresser à la Quatrième Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique. Permettez-moi, Monsieur le Président, de transmettre immédiatement la profonde gratitude et les meilleurs voeux de S.E. Syed Sharifuddin Pirzada, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique, à S.E. Kenan Evren, Président de la République de Turquie et Président du Comité Permanent, pour le vif intérêt qu'il porte à la promotion de la coopération économique et commerciale entre

les Etats Membres de l'OIC et son dévouement au progrès socio-économique et au bien-être collectif de l'Ummah Islamique. Je voudrais également exprimer, au nom du Secrétariat Général et à mon nom, nos remerciements et notre appréciation au Gouvernement Turc pour avoir accueilli cette réunion importante dans cette belle ville historique d'Istanbul, ainsi que pour la chaleureuse hospitalité traditionnelle qui nous a été offerte depuis notre arrivée.

Monsieur le Président,

Les trois Sessions du COMCEC, tenues en 1984, 1986 et 1987 avaient obtenu des résultats encourageants, traduisant les lignes générales du Plan d'Action en programmes concrets et projets de coopération mutuelle, et avaient encouragé les Etats Membres à adopter des mesures visant à promouvoir leurs échanges économiques et commerciaux. La présente réunion a pour but de revoir les progrès réalisés jusqu'à ce jour en vue de l'application des décisions adoptées lors des Sessions précédentes du COMCEC, et de formuler des recommandations et stratégies appropriées qui seront présentées à la Quatrième Session du Comité Permanent, programmée pour le mois de septembre de cette année. Votre réunion aujourd'hui est le témoignage du désir ardent qui nous anime de partager nos expériences en unissant nos forces dans un climat de confiance mutuelle.

Les développements de la situation économique mondiale ont été particulièrement préjudiciables aux économies des pays Islamiques. Elle a été marquée par la chute spectaculaire de la valeur du dollar, dont la conséquence a été la diminution de la valeur du patrimoine en devises étrangères de la plupart des pays Islamiques, ce qui réduit leurs possibilités d'importer des produits de première nécessité. Les économies des pays Islamiques continuent en même temps à souffrir des effets adverses de la réduction de l'aide et de l'augmentation des coûts de remboursement des dettes, du prix peu élevé de leurs marchandises exportables, des barrières de protectionnisme érigées par le monde industrialisé, ainsi que de la détérioration continue des conditions de commerce.

Ces indicateurs globaux économiques adverses servent uniquement à souligner et à accentuer l'importance des efforts déployés par les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique en vue de l'accroissement et de l'expansion des contacts économiques et de la coopération dans le but de promouvoir leur développement socio-économique, tout en protégeant leurs économies des vicissitudes et des avatars du climat économique international.

Le rapport étendu des activités soumis par le Secrétariat Général à cette réunion contient un résumé des

progrès du Comité Permanent dans l'exécution des tâches qui lui avaient été confiées par le Troisième Sommet Islamique et réitérées par les Quatrième et Cinquième Sommets Islamiques. Les activités du Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence Islamique ont également été concentrées sur le suivi de la mise en oeuvre des diverses Conférences Ministérielles sur le Commerce en novembre 1984, sur l'Alimentation *et* l'Agriculture en mars 1985, sur l'Industrie en juin 1987, et sur les Transports en septembre 1987. Je suis heureux d'apprendre que le Gouvernement du Pakistan a décidé d'accueillir la prochaine Réunion Ministérielle sur l'Alimentation et l'Agriculture à Islamabad en novembre 1988. Le Comité Permanent organisera la Première Réunion Ministérielle sur les Communications en septembre 1988 à Istanbul conjointement avec la Quatrième Session du COMCEC. Cette réunion du Comité de Suivi étudiera également le projet de l'ordre du jour de la Première Conférence Ministérielle sur les Communications, qui, j'en suis persuadé, soulignera l'importance de la coopération entre Etats Membres dans ce secteur vital, corollaire essentiel de la coopération dans d'autres domaines.

L'Ordre du Jour de cette Réunion de Suivi inclue *un* nombre important de sujets tels que le Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OIC (TPSOIC) et le Réseau d'Informations Commerciales,

préparés par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce, les progrès concernant les études du Programme de Garantie du Crédit à l'Exportation et l'Union Islamique de Compensation Multilatérale effectuées par la Banque Islamique de Développement étant également présentés ici. Tous ces sujets sont d'une importance capitale dans la poursuite de l'application de notre Plan d'Action. Dans ce contexte, je voudrais mentionner que l'établissement du Programme de Financement à Plus Long Terme sous l'égide de la Banque Islamique de Développement est l'un des succès significatifs des activités du COMCEC. Comme vous le savez, le but de ce programme est de promouvoir activement les exportations non-traditionnelles entre les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique. C'est la raison pour laquelle je voudrais exhorter les Etats Membres qui n'ont pas encore participé à ce programme de le faire dans le plus bref délai et de contribuer également au capital de la Banque Islamique de Développement afin de lui permettre d'assumer efficacement son rôle qui est d'obtenir le bien-être de l'Ummah Islamique.

M. le Président,

Je suis également heureux de vous informer que l'Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements dans les Pays Membres a été maintenant signé et ratifié par le nombre requis de dix Etats Membres et

c'est ainsi que l'Accord est entré en vigueur en février 1988. Cet Accord important va certainement faciliter le libre mouvement des capitaux entre les Etats Membres et encourager et promouvoir des projets conjoints dans les différents secteurs des économies de nos Etats Membres. Je voudrais aussi vous demander d'exhorter les Etats Membres qui n'ont pas encore signé et/ou ratifié cet Accord de le faire dans le plus bref délai pour que nous puissions tous tirer profit de sa mise en application.

Permettez-moi de vous remercier une fois de plus pour votre gracieuse présence. Nous exprimons notre profonde appréciation au Gouvernement et au Peuple frère de la République de Turquie pour les excellentes dispositions prises pour cette Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale.

Puisse Allah Tout-puissant bénir nos nobles tâches.

Wassalamu Alaikum Wa-Rahmatullahi Wa Barakatuh.

Original : Anglais

ORDRE OU JOUR
DE LA QUATRIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI
DU COMCEC

Istanbul, 6-8 avril 1988

1. Séance d'ouverture
 - Allocution d'inauguration du Président du Comité de Suivi
(Ref: OIC/COMCEC-FC/4-88/SP3)
 - Allocution au nom du Secrétaire Général de l'OCI
(Ref: OIC/COMCEC-FC/4-88/SP4)
 - Allocutions des Chefs de Délégation
2. Adoption de l'Ordre du Jour
(Ref: OIC/COMCEC-FC/4-88/DA)
3. Rapport de Base du Secrétariat Général
(Ref: OIC/COMCEC-FC/4-88/D8)
4. Projet de Déclaration concernant le TPSOIC
(Ref: OIC/COMCEC-FC/4-88/D6)
5. Rapport du CIDC sur le Projet d'Accord de Cadre relatif au Système de Préférences Commerciales entre les Pays Membres de l'OCI (TPSOIC)
(Ref: OIC/COMCEC-FC/4-88/D9)
6. Etude de Faisabilité du CIDC relative au Réseau d'Informations Commerciales (TINIC)
(Ref: ICDT/TINIC2/Rev. 2)
7. Rapport de la BID sur la Réunion du Groupe d'Experts au sujet du Programme Régional de Garantie du Crédit à l'Exportation
(Ref: AOA/095/ECGISREP)
8. Rapport d'Activités de la BID concernant l'Etablissement d'une Union Islamique de Compensation Multilatérale

9. Rapport du Comité de Coordination des Experts en Normalisation des Pays Islamiques sur la "Méthodologie pour l'Harmonisation des Normes des Pays Islamiques et la Préparation de Normes Communes"
(Ref: OIC/COMCEC-FC/4-88/D14)
10. Rapport du Comité de Suivi de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole
11. Rapport du Bureau de Coordination du COMCEC sur la Méthodologie de la Reconstitution du Bureau
(Ref: OIC/COMCEC-FC/4-88/D5)
12. Projet de l'Ordre du Jour de la Première Réunion des Ministres des Communications des Etats Membres de l'OCI
(Ref: a) OIC/MTE/1-88/DA.2D/REV.1
b) OIC/COMCEC-FC/4-88/D11)
13. Projet de l'Ordre du Jour de la Quatrième Session du COMCEC
(Ref: OIC/COMCEC/4-88/DA)
14. Divers
15. Adoption du Rapport
16. Clôture de la Réunion

RAPPORT D'ARRIERE PLAN PRESENTE PAR LE
SECRETARIAT GENERAL DE L ' OCI A LA QUATRIEHE
REUNION DU COMITE DE SUIVI EMANANT DU COMITE
PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET
COMMERCIALE (C.O.M.C.E.C.)

ISTANBUL - REPUBLIQUE DE TURQUIE
6 - 8 AVRIL 1988

La Troisième session du Comité Permanent pour la coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique s'est tenue à Istanbul, République de Turquie, du 7 au 10 septembre 1987 (13 - 16 Muharram 1408H).

2. La Première réunion des Ministres du Transport des Etats membres de l'OCI s'est également tenue parallèlement à la Troisième session du Comité Permanent.

3. Le Gouvernement Turque a fait circuler les rapports des deux réunions ci-dessus mentionnées parmi les Etats membres ainsi que toutes les agences intéressés.

4. Le Secrétariat Général a déjà invité les Etats membres et les agences concernés à l'application des décisions des réunions citées plus haut.

5. Les décisions de la Troisième session du COMCEC et leur état d'avancement se résument comme suit :

POINT N° 4

i) Tout en prenant acte du rapport intérimaire soumis par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDO sur le Système de Commerce Préférentiel entre les Etats membres de l'OCI), la Troisième session du COMCEC a invité le Centre à s'employer sans délai au parachèvement du projet d'Accord Cadre sur l'établissement du Système, et ce en coopération étroite avec le Département Juridique de l'OCI, le Centre d'Ankara, la Chambre Islamique de Commerce et la Banque Islamique de Développement (BID).

Le CIDC a également été appelé à procéder à des consultations avec les Organisations internationales appropriées, y compris le GATT, dans l'accomplissement de cette tâche. Le projet d'Accord Cadre sera distribué par le CIDC aux Etats membres en vue d'y apporter leurs commentaires avant de le soumettre à la Quatrième réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

Ce projet sera révisé par le CIDC à la lumière des discussions de la Troisième Session du COMCEC pour être remis à son Bureau de Coordination qui se chargera de sa distribution aux Etats membres.

POINT N° 5

Les Etats membres ont été invités à faire part au Bureau de Coordination du COMCEC de leurs points de vues et leurs commentaires concernant le projet de Déclaration sur le Système de Commerce Préférentiel de l'OCI afin d'assurer leur compilation et leur inscription à l'ordre du jour de la Quatrième réunion du Comité de suivi du COMCEC.

Le Comité de suivi, ayant examiné le projet de Déclaration et le projet d'Accord Cadre ainsi que les points de vues et commentaires avancés par les Etats membres, envisagerait de les soumettre à la Quatrième session du COMCEC pour approbation.

ACTIONS ENTREPRISES :

a) En vertu de la décision ci-dessus mentionnée, le Centre de Casablanca (CIDC) a révisé le projet et l'a transmis au Bureau de Coordination du COMCEC pour sa distribution parmi les Etats membres.

Le Bureau de Coordination du COMCEC a ainsi fait circuler le projet de Déclaration tel que révisé par le CIDC parmi les Etats membres en octobre 1987 tout en les invitant à lui faire part de leurs points de vues et de leurs commentaires, le cas échéant, sur ledit projet.

Le Bureau de coordination du COMCEC soumettre le Projet ainsi que les commentaires reçus des Etats membres jusque là à la Quatrième réunion du comité de suivi du COMCEC, et ce pour examen et soumission à la Quatrième session du COMCEC.

POINT N° 6

ii) Le COMCEC s'est félicité des efforts déployés par le CIDC en vue de l'élaboration d'une version révisée de l'étude de faisabilité sur l'établissement d'un Réseau d'Information Commerciales pour les Pays islamiques (PICPC) et a décidé que ladite version révisée sera examinée en premier lieu par le Groupe de Contact Spécial d'Experts établi lors de la réunion du Groupe de Travail tenue à Izmir en 1986.

ACTION ENTREPRISE :

b) En vertu de la décision de la Troisième Session du COMCEC, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce a convoqué une réunion du Groupe de Contact Spécial mentionné ci-dessus et ce à Casablanca du 22 au 24 février 1988, le CIDC soumettra à la Quatrième Réunion du Comité de Suivi un rapport ainsi que l'étude de faisabilité révisée, et ce pour examen et soumission à la Quatrième session du COMCEC.

POINT N° 7

iii) Lors de la troisième session, le COMCEC s'est livré à une réévaluation de l'étude détaillée de la BID sur l'établissement du Système Régional de Garantie des Crédits à l'Exportation qui avait déjà fait l'objet d'une révision par le Groupe d'experts et des Savants de la Charia'a.

Les principes figurant dans cette étude en faveur de l'établissement d'un Système d'Assurance Multilatéral visant à offrir des garanties de remboursement pour les opérations de financement d'exportations et transactions connexes, ont été favorablement accueilli par tous. Il a été décidé de soumettre l'étude à un réexamen par une réunion des experts techniques directement impliqués dans le domaine de garanties des crédits à l'exportation, devant être convoquée par la BID. Ladite réunion d'experts a été chargée de trouver un mécanisme ou un système qui serait opérationnel, pratique et cohérent avec la Charia'a islamique.

./.

ACTION ENTREPRISE

c) La Banque Islamique de Développement a organisé la réunion du Groupe d'Experts sur le Système de Garantie de Crédits à l'Exportation et d'Assurance, les 25 et 26 janvier 1988, et ce à son siège à Djeddah.

La B.I.D. soumettra un rapport à ce sujet à la Quatrième réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

POINT N° 8

iv) Quant à l'établissement d'une Maison de Compensation Multilatérale Islamique, la Troisième session du COMCEC a été d'avis que la Banque Islamique de Développement poursuit son étude en collaboration avec les Banques Centrales et les Autorités Monétaires des Etats membres de l'OIC, et qu'elle soumette un rapport intérimaire à ce propos, à la Quatrième réunion du Comité de Suivi du COMCEC. La Banque se chargera, en conséquence, de soumettre un rapport intérimaire à cet effet.

POINT N° 9

v) Un Comité de Coordination pour l'harmonisation des standards a été établi lors de la réunion d'un Groupe d'Experts tenue à Istanbul en avril 1985, pour entreprendre les études nécessaires pour la mise au point d'une méthodologie comme recommandé par la Première session du COMCEC.

Le Comité de Coordination soumettra, conformément aux instructions de la Troisième session du COMCEC, une étude à ce sujet à la Quatrième réunion du Comité de Suivi.

6. La Troisième réunion du Comité de Suivi du COMCEC a également exhorté les Etats membres qui ne l'ont pas déjà fait à procéder à la signature et/ou ratification au plus tôt possible, de différents statuts et accords élaborés dans le cadre de l'OIC. A ce propos, un rapport intérimaire détaillé est avancé ci-dessous :

i) L'Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements

- A ce point, le Koweït, le Pakistan, la Palestine, la Tunisie, le Mali, l'Indonésie, la Somalie, l'Arabie Saoudite, l'Egypte et l'Ouganda (10) ont signé et ratifié l'Accord, tandis que le

Maroc, le Soudan, la République Arabe du Yemen, le Djibouti, le Sénégal, la Turquie et la Malaisie (7) l'ont signé uniquement.

Dès lors que l'Ouganda, dixième Etat membre à avoir signé et ratifié l'Accord mentionné ci-dessus, à déposé ses instruments de ratification au Secrétariat général le 26 novembre 1987, l'Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements est entré en vigueur le 26 février 1988.

ii) Le Statut du Conseil Islamique de l'Aviation Civile-

Seules la Tunisie et la Palestine ont signé et ratifié le statut, alors que le Bangladesh, le Niger et le Sénégal l'ont signé uniquement.

iii) Union des Télécommunications des Etats Islamiques

Le Secrétariat général désire porter à la connaissance du Comité que le Pakistan et la Palestine ont signé et ratifié le Statut de l'Union, le Maroc, l'Egypte, le Sénégal et la Jordanie l'ayant signé uniquement.

iv) Association islamique du Ciment

Seule la République de Turquie a signé le statut de l'Association Islamique du Ciment alors que la Palestine a fait part de sa disposition à le signer.

Les Etats membres qui ne l'ont pas déjà fait sont invités à procéder à la signature et/ou ratification des statuts/Accords mentionnés ci-dessus au plus tôt possible afin qu'ils puissent entrer en vigueur sans délai.

Recommandations de la Treizième Session de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales

7. La Treizième Session de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales, tenue à Djeddah, du 16 au 20 janvier 1988, a, entre autres, émis les recommandations suivantes à l'intention de la Dix-septième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères.

a) Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération Economique entre les Etats membres

La Commission a relevé avec appréciation les efforts du Secrétariat général, et de ses organes subsidiaires et affiliés dans l'exécution du Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération entre les Etats membres.

Elle s'est également déclarée satisfaite des progrès réalisés par le COMCEC et le COMSTECH dans ce contexte.

b) Activités sous les auspices du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC)

La Commission a été informée par le Rapporteur du COMCEC, représentant du Royaume Hachémite de Jordanie, des progrès réalisés dans les domaines de priorité, à savoir ceux du commerce, de la sécurité alimentaire, du développement agricole, de l'industrie et du transport tel que relevés dans le Plan d'Action.

La Commission a également invité les Etats membres à poursuivre et à renforcer le soutien qu'ils apportent au COMCEC afin de hâter l'exécution du Plan d'Action.

La Commission a exprimé sa gratitude pour le vif intérêt et la direction sage de S.E. M. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, en vue du renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OIC en faveur de la promotion de l'auto-suffisance collective.

c) Promotion et Expansion du Commerce

La Commission a noté avec satisfaction :

que le Système de Financement du Commerce à plus long terme est entré en vigueur sous le couvert de la Banque Islamique de Développement ;

que les études de faisabilité sur l'établissement d'un système régional de garantie de crédits à l'exportation et la maison de compensation multilatérale sont entre les mains de la Banque Islamique de Développement

Le progrès réalisé par le CIDC sur la voie de l'achèvement de l'étude de faisabilité d'un Réseau d'Informations Commerciales pour les Pays islamiques (RICP1) ; les études et les préparatifs assurés par le CIDC pour l'établissement d'un Système de Commerce Préférentiel, et ;

l'aboutissement heureux de la deuxième Foire Commerciale Islamique tenue à Casablanca, Maroc, en avril 1996 ;

l'achèvement de l'étude entreprise par le Centre d'Ankara sur l'inventaire des résolutions et des recommandations économiques de l'OCI.

La Commission a exhorté les Etats membres de participer aux Troisième, Quatrième et Cinquième Foires Commerciales Islamiques, devant se tenir respectivement au Caire (Egypte) en octobre 1988, à Tunis en 1990 et au Soudan en 1992. La Banque Islamique de Développement est invitée à participer aux stages de formation spécialisée organisés en préparation à la Foire Commerciale du Caire.

La Commission a exhorté les Etats membres qui ne l'ont pas déjà fait à se joindre au Système de Financement du Commerce à plus long terme.

d) Sécurité Alimentaire et Développement Agricole

La Commission a pris acte du rapport de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole, tenue à Istanbul, Turquie, en mars 1986 ainsi que de celui de la Deuxième réunion du Comité de Suivi tenue à Istanbul, en décembre 9 - 11, 1987.

Elle a exhorté les Etats membres intéressés à mener à bien les études et à convoquer des réunions de groupes d'experts aux fins de les parachever au plus tôt possible, ainsi qu'à participer à la Troisième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole, devant être accueilli par la République Islamique du Pakistan en Octobre 1988.

La Commission a également noté avec satisfaction l'offre avancée par la République Arabe d'Egypte pour accueillir une réunion de Groupe d'Experts au Caire, du 15 au 17 février 1988, tout en suggérant que la réunion traite de certaines parmi les études déjà achevées dans ces domaines. (Cette réunion se tiendra le 28 mai 1988).

e) Coopération dans le domaine de l'Industrie

La Commission a réitéré l'importance de l'industrialisation rapide des Etats membres et la promotion de projets mixtes, en tant que facteur indispensable pour la réalisation de l'auto-suffisance et de l'émancipation économique.

La Commission a également noté avec satisfaction que le progrès réalisé jusque là dans la réalisation des recommandations de la Troisième Consultation Ministérielle et la création des institutions appropriées en matière de projets mixtes.

La Commission a invité la Banque Islamique de Développement et la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echanges de Marchandises, à poursuivre leurs efforts précieux pour la promotion et l'encouragement des projets mixtes entre les Etats membres.

f) Première Réunion Ministérielle sur le Transport des Etats membres

La Commission a noté avec satisfaction, les résultats de la Première Réunion des Ministres du Transport, tenue en parallèle avec la Troisième session du COMCEC, à Istanbul, en septembre 1987.

La Commission a réalisé que le développement rapide dans le domaine du transport constitue un élément important du développement et de la coopération économique pour la réalisation de l'auto-suffisance collective.

La Commission a exhorté les Etats membres à mettre en exécution les décisions de la Première Réunion des Ministres du Transport.

g) Activités de l'Association Internationale des
Banques Islamiques

Le Comité a apprécié le rôle joué par l'Association en matière d'assistance technique apportée aux Banques islamiques, d'organisation de séminaires, de colloques, de conférences et de programmes de formation dans les domaines de l'économie islamique et des services bancaires ainsi qu'en termes de son concours à l'établissement des banques islamiques et à la réalisation d'études et de recherches sur le Système Bancaire Islamique.

La Commission a exhorté les organes subsidiaires et affiliés concernés de l'OCI à collaborer avec l'Association dans ses activités.

Elle a recommandé que le rapport de la réunion du Groupe d'Experts sur le Système Bancaire Islamique, prévue à Karachi en avril 1998, soit soumis à la prochaine réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires.

h) Coopération Technique entre les Etats membres

La Commission a noté avec satisfaction, les activités entreprises par les Centres d'Ankara, de Dhaka et de Casablanca ainsi que l'IFSTAD et la BID dans le domaine de la coopération technique.

La Commission a également pris note de la coopération entre le système des Nations Unies d'une part et l'OCI et ses organes subsidiaires et affiliés de l'autre.

La Commission s'est félicitée de la réaction favorable des Etats membres, des agences nationales et régionales à l'égard de la coopération avec les agences de l'OCI dans la réalisation des activités de coopération technique.

La Commission a invité :

Le Centre d'Ankara à poursuivre la collecte et la propagation d'informations sur les capacités de coopération technique dont disposent les Etats membres et à examiner les modalités d'instituer une coordination effective entre les institutions nationales et les agences de l'OCI et des Nations Unies.

Le Centre de Dhaka à recueillir et à disséminer les informations sur les besoins des Etats islamiques de l'OCI en matière de développement des ressources humaines .

Le Centre de Casablanca à poursuivre ses activités de formation en collaboration avec les agences des Nations Unies.

La Banque Islamique de Développement, à continuer à promouvoir la coopération, les échanges d'expertises et le transfert de technologie, dans le cadre de son programme pour la coopération technique.

i) Activités du Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique

La Commission a écouté le Directeur Général de l'IF5TAD qui a présenté un rapport détaillé sur l'oeuvre et les activités du COMSTECH.

La Commission a noté avec satisfaction le progrès réalisé sous les auspices du COMSTECH dans le domaine de la Science et de la Technologie.

La Commission a souligné l'importance de la coordination entre les deux Comités Permanents, le COMCEC et le COMSTECH.

j) Activités des Institutions reliées à l'OCI

La Commission a noté avec appréciation les rapports soumis par les représentants des organes subsidiaires et affiliés de l'OCI.

La Commission a enregistré le progrès réalisé et les activités entreprises par ces organes tel qu'indiqué dans leurs rapports.

Elle a loué le travail assuré par chacun d'eux dans les cadre de leurs compétences respectives.

La Commission a exhorté les institutions à renforcer la coopération entre elles.

Les Etats membres ont également été exhortés à participer de façon active à l'oeuvre de ces institutions. La Commission a noté la situation financière difficile à laquelle ces organes

sont exposés et à en conséquence, exhorté les Etats membres à honorer leurs contributions obligatoires régulières aux budgets de ces organes subsidiaires et à régler leurs arriérés au plus tôt possible.

Première Réunion Ministérielle sur les
Communications

POINT N° 12

8. Conformément à la décision de la Troisième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale, la Première réunion Ministérielle sur les Communications se tiendra à Istanbul, en septembre 1988, parallèlement à la Quatrième session du COMCEC.

9. La Quatrième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC voudra bien envisager de recommander les points inscrits au projet de l'ordre du jour provisoire de cette réunion aux Ministres des communications. Le projet d'ordre du jour accompagné d'un document de travail sera distribué à la réunion par le Bureau de coordination du COMCEC.

POINT N° 13

10. La Quatrième Réunion du Comité de Suivi voudra bien examiner le projet d'ordre du jour de la Quatrième session du COMCEC.

11. Outre ce qui précède, tous les organes subsidiaires et affiliés concernés de l'OCI soumettrons leur rapports intérimaires respectifs à la Quatrième réunion du Comité de Suivi, séparément.

Décision de la Dix-septième Conférence Islamique
des Ministres des Affaires Etrangères

12. La décision de la Dix-septième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, tenue à Amman, du 21 au 25 mars 1998 peut être résumée comme suit :

La Dix-septième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères a noté et apprécié le progrès des activités menées par l'OCI (Affaires Economiques) et ses agences subsidiaires ou affiliées tel qu'il est reflété dans leurs rapports.

La Conférence a exhorté les Etats membres à verser régulièrement leurs cotisations fixes aux budgets de ces institutions et à régler leurs arriérés.

Elle a également prié instamment les Etats membres de participer aux activités de ces Centres.

Le Plan d'Action destiné à Renforcer la Coopération Economique entre les Etats membres

- i) Demande aux Etats membres de fournir l'assistance nécessaire au Comité Permanent de Coopération Economique et Commerciale et au Comité Permanent de Coopération Scientifique et Technologique en vue d'accélérer l'exécution du Plan d'Action destiné à renforcer la Coopération Economique entre les Etats membres.
- ii) Invite le Secrétariat Général à poursuivre ses efforts relatifs à la mise à exécution du Plan d'Action destiné à Renforcer la Coopération Economique entre les Etats membres à la lumière de la résolution N° 1/4-EF "IS" de la Quatrième Conférence Islamique au Sommet.
- iii) Exhorte les Etats membres à fournir toute l'assistance possible au Secrétariat Général et aux organes subsidiaires et affiliés de l'Organisation de la Conférence Islamique en vue de l'exécution du Plan d'Action.

Promotion et Expansion du Commerce entre les Etats membres

- i) Se félicite de l'établissement du système de financement à plus long terme du commerce extérieur dans le cadre de la Banque Islamique de Développement et exhorte tous les Etats islamiques à participer à ce système dès que possible en vue de faciliter son utilisation optimale.

- ii) Demande le parachèvement rapide par le Centre de Casablanca en collaboration avec d'autres institutions des diverses études dans le domaine du commerce et de l'étude exhaustive sur la faisabilité d'échanges compensés entre les Etats membres sur une base linéaire triangulaire ou rectangulaire.
- iii) Prend note avec satisfaction des études déjà entreprises en vue de l'établissement d'un programme régional de garantie de crédit à l'exportation.
- iv) Exhorte également les Etats membres à prendre une part active aux négociations sur le système généralisé des préférences commerciales entre pays en développement et à coordonner leurs positions au cours de ces négociations en considérant le système proposé comme complétant tout autre système auquel adhèrent les Etats membres.
- v) Demande aux Etats membres de participer activement à la troisième foire commerciale islamique qui se tiendra au Caire du 10 au 19 octobre 1988, et à celles qui auront lieu à Tunis en 1990 et à Khartoum en 1992.
- vi) Prie le Directeur du Centre de Casablanca et le Secrétaire général de la Chambre islamique de Commerce, d'Industrie et ' d'"Echange de Marchandises, de poursuivre leurs contacts avec les Etats membres en vue de l'Organisation des troisième, quatrième et cinquième foires commerciales islamiques.

Coopération dans le domaine de la sécurité alimentaire et le développement agricole

- i) Lance un appel aux Etats membres concernés pour qu'ils parachèvent les études et convoquent, aux dates indiquées, des réunions de groupe d'experts dans les domaines de la sécurité alimentaire et du développement agricole conformément aux recommandations du groupe de travail formé par la première Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole.

- ii) Prie les Etats membres de participer à la troisième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole à un niveau approprié.
- iii) Prie également le Secrétariat Général et le Centre d'Ankara de continuer à assurer le suivi et la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole.

Coopération dans le Secteur Industriel

- i) Demande au Secrétariat Général de suivre avec les Etats membres et les agences islamiques concernés la mise en application des recommandations de la consultation ministérielle sur la coopération industrielle.
- ii) Exhorte les Etats membres à prêter toute l'assistance possible au Secrétariat Général dans l'exécution de la tâche susmentionnée.
- iii) Prie la Banque Islamique de Développement et la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises de continuer à déployer leurs efforts en vue d'encourager les entreprises conjointes entre les Etats membres.

Première Conférence Ministérielle sur le Transport des Etats membres de l'OCI

- i) Note le rapport et la résolution de la Première Réunion des Ministres du Transport des Etats membres.
- ii) Exhorte les Etats membres à mettre en oeuvre les décisions de la Première Conférence des Ministres du Transport.
- iii) Demande au Secrétariat Général de suivre la mise en oeuvre de la résolution.

Septième Réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Etats membres de l'OCI

- i) Prend note du résultat de la recommandation émise par la Septième Réunion des Gouverneurs des Banques Centrales

et des Autorités Monétaires, tenue à Istanbul, République de Turquie, du 30 au 31 mars 1987.

Activités de l'Association Internationale des Banques Islamiques

- i) Demande à l'Association Internationale des Banques islamiques de continuer à accroître ses activités d'assistance technique, d'études et de recherches sur le système bancaire islamique et les domaines connexes.
- ii) Exhorte les organes subsidiaires et affiliés appropriés de l'Organisation de la Conférence Islamique à collaborer avec l'Association à ses activités.
- iii) Demande à l'Association de soumettre le rapport de la réunion du groupe d'experts chargé d'examiner le système bancaire islamique, réunion qui se tiendra à Karachi, en avril 1988, à la prochaine réunion des gouverneurs des banques centrales et des autorités monétaires.
- iv) Exhorte les Etats membres à fournir toute l'assistance nécessaire en vue de la création et de la consolidation des Banques islamiques et institutions financières nationales.
- v) Demande à l'Association de continuer à présenter son rapport de situation à la Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères et au Comité Permanent de Coopération économique et Commerciale.

Coopération Technique entre les Etats membres

- i) Demande aux Centres d'Ankara, de Dhaka et de Casablanca de poursuivre leurs activités dans le domaine de la coopération technique, dans leurs domaines respectifs.
- ii) Demande à la Banque Islamique de Développement de continuer à promouvoir la coopération et l'échange de connaissances techniques, ainsi que le transfert technologique dans le cadre de son programme de coopération

technique, tout en coopérant en la matière avec les autres organismes de l'Organisation de la Conférence Islamique.

- iii) Demande aux Centres et Institutions spécialisés des Etats membres de collaborer activement dans le domaine de la coopération technique.
- iv) Exhorte les Etats membres à programmer un certain pourcentage de leurs chiffres indicateurs de planification (IPF) du PNUD, pour les besoins de la coopération technique.
- v) Exhorte les Etats membres à continuer dans toute la mesure possible leur soutien et leur participation aux activités de coopération technique des agences de l'Organisation de la Conférence Islamique.
- vi) Demande au Secrétariat Général de continuer à assurer le suivi de ses activités de coopération avec le système des Nations Unies et avec les autres Organisations nationales et inter-régionales concernées.

S'agissant du rapport sur l'état de la situation de l'Association Islamique du Ciment, la délégation de la Turquie a présenté une proposition d'amende aux Statuts de l'Association visant à en faire une organisation non gouvernementale. Cependant, après discussions, la Conférence a décidé que la situation demeurerait inchangée pour le moment et que les pays membres peuvent se concerter mutuellement en vue de renforcer leur coopération dans ce domaine.

Concernant le rapport d'activités sur le Conseil Islamique de l'Aviation Civile et le rapport d'activités sur l'Union des Télécommunications des Etats islamiques, la Dix-septième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères a demandé au Secrétariat Général de poursuivre ses efforts tendant à convaincre les Etats membres d'adhérer à ces organismes.

./.

De même pour ce qui est de l'Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements entre les Etats membres de l'OIC, et l'Accord Général sur la Coopération Economique, Technique et Commerciale entre les Etats membres de l'OIC, la Conférence a demandé au Secrétariat Général d'exhorter les Etats membres qui n'ont pas encore signé et/ou ratifié les deux Accords ci-dessus, à le faire le plus rapidement possible et de faire rapport sur l'évolution de la situation à la prochaine Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères.

La Dix-septième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères a également demandé au Secrétariat Général de préparer et faire circuler une note compréhensive relative à la proposition d'amender la Charte de la Fondation Islamique pour la Science, la Technologie et le Développement aux Etats membres pour obtenir leurs commentaires convaincue que la question sera soumise à la Dix-huitième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères.

13. Les résolutions de la Dix-septième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères seront circulées incessamment aux Etats membres et aux agences concernées en vue de leur mise en oeuvre.

14. Le sommaire, ci-haut, des activités entreprises par l'Organisation de la Conférence Islamique dans le domaine économique fait ressortir l'effet bénéfique et significatif de la coopération qui a suivi l'adoption du Plan d'Action et la création de la Commission Economique pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC).

ANNEXE VIII à OIC/COMCEC-FC/4-88/REP

Original : Anglais

PROJET DE DECLARATION D'INTENTION
SUR L'ETABLISSEMENT D'UN
SYSTEME DE PREFERENCES COMMERCIALES
ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'O.C.I.

Les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence
Islamique,

CONSCIENTS du fait que la libéralisation du commerce
entre les Pays Membres de l'OCI constitue la force motrice
pour la promotion et l'expansion des échanges commerciaux
entre ces pays, un instrument de l'accroissement de la
coopération économique et de l'auto-dépendance collective,
ainsi qu'un moyen d'élever les niveaux de vie de leurs
peuples;

RAPPELANT les objectifs de la Déclaration de la Mecque
et le Plan d'Action visant au renforcement de la coopération
économique entre les Etats Membres, adopté lors de la
Troisième Conférence Islamique au Sommet, et de l'Accord
Général de Coopération Economique, Technique et Commerciale
entre les Etats Membres, notamment les dispositions du
chapitre III relatif au commerce,

SOUCIEUX d'assurer des liens étroits entre les divers
projets de l'O.C.I. dans les domaines du commerce, de

l'investissement, du financement et du perfectionnement des secteurs de production et de services dans les Etats membres, dans le cadre de leurs objectifs généraux de développement;

TENANT COMPTE des résolutions adoptées par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) relatives à l'élaboration d'un Accord Cadre qui comprendrait, entre autres, un ensemble, de principes fondamentaux, lignes directrices, méthodologie et un calendrier pour l'établissement d'un Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres;

1. DECLARENT LEUR INTENTION d'établir entre eux *un* Système multilatéral de Préférences Commerciales (TPSOIC) fondé sur les principes suivants:

- i. La participation au Système sera limitée aux Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, ainsi qu'aux groupements inter-régionaux, régionaux et sous-régionaux composés uniquement de ces Etats;
- ii. Le Système sera fondé, et devra fonctionner conformément au principe de la réciprocité des avantages afin de permettre à tous les participants d'en bénéficier équitablement;

ANNEXE VIII à OIC/COMCEC-FC/4-88/REP

- iii. Le Système sera mis en oeuvre au moyen de négociations commerciales multilatérales entre les Etats participants en vue de libéraliser le commerce entre eux de manière progressive permettant un développement et un élargissement graduels du système;
- iv. Le Système sera sujet à une révision périodique à la lumière de l'expérience acquise et des résultats obtenus.
- v. Ce système ne sera pas considéré comme un substitut à toute autre disposition commerciale préférentielle existante ou future engageant les Etats Membres, mais plutôt comme étant complémentaire à celle-ci.
- vi. Le Système ne portera préjudice à aucune obligation juridique des Etats Membres vis-à-vis de tiers.

DECIDENT d'élaborer un Accord Cadre fondé sur les principes ci-dessus, définissant les moyens de négociation, les règlements et les méthodes à appliquer pour l'établissement et le fonctionnement du Système.

ANNEXE IX à OIC/COMCEC-FC/4-88/REP

RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE DE
CONTACT AD-HOC SUR LE RESEAU D'INFORMATIONS
COMMERCIALES POUR LES PAYS ISLAMIQUES

Casablanca, 22-24 février 1988

Présenté par le CIDC

ICDT / TINIC 2/REV 2
Original : Anglais
Distribution : Limitée

**Rapport de la Réunion du Groupe de Contact
AD - HOC sur le Réseau d'Informations
Commerciales pour les Pays Islamiques
Casablanca 22 - 24 Février 1988**

1 - En application des résolutions adoptées par les Deuxième et Troisième Sessions du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique, tenues à Istanbul en Mars 1986 et Septembre 1987 et des recommandations de la Réunion du Groupe d'Experts sur le Réseau TINIC tenue à Izmir en Octobre 1986, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce a organisé la Réunion du Groupe de Contact AD - HOC sur le Réseau d'Informations Commerciales pour les Pays Islamiques en son siège à Casablanca du 22 au 24 Février 1988.

2 - Les Etats Membres suivants ont été représentés à cette réunion :

- * *Republique du Cameroun*
- * *République Arabe d'Egypte*
- * *République de Guinée*
- * *République d'Indonésie*
- * *République Islamique d'Iran*
- * *Royaume Hachémite de Jordanie*
- * *Etat du Koweït*
- * *Royaume du Maroc*
- * *République Islamique du Pakistan*
- * *République Tunisienne*
- * *République de Turquie*

3 - Les représentants des organisations suivantes ont également pris part à la réunion :

- * *Le Secrétariat Général de l'OIC*
- * *Le Bureau de Coordination du COMCEC*
- * *La Banque Islamique de Développement (BID)*
- * *Le Centre de Recherches Statistiques Economiques Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSEFPI).*
- * *La Chambre Islamique du Commerce, d'Industrie et d'Echanges de Marchandises (CICIEM).*
- * *Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC).*

La liste des participants figure en Annexe I du présent rapport.

Cérémonie d'ouverture :

4 - La séance inaugurale a été présidée par M. Abdellah AZMANI, Ministre du Commerce et de l'Industrie du Royaume du Maroc. Dans son allocution, M. AZMANI a souhaité au nom du Gouvernement du Royaume du Maroc la bienvenue aux délégués et a exprimé sa satisfaction de voir le Maroc abriter cette importante Réunion Inter-Islamique.

M. AZMANI a souligné l'importance de cette réunion et celle de la création d'un réseau de données susceptible de raffermir les liens économiques et commerciaux 'entre les Pays Islamiques. Cette rencontre, permettra en outre, a-t-il ajouté, d'évaluer les potentialités de chaque pays et de faciliter les échanges commerciaux dans le Monde Islamique.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie a remercié et félicité les responsables du Centre Islamique pour le Développement du Commerce pour les efforts qu'ils ont déployés. Il a émis le vœu de voir cette rencontre aboutir à des résultats positifs susceptibles de faire progresser les échanges entre les Pays Islamiques, rappelant en ce sens l'intérêt qu'accorde Sa Majesté le Roi HASSAN II à l'action islamique commune dans différents domaines

5 - M. Mohamed B1JAAD, Secrétaire Général du Ministère, prenant la parole au nom du Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé du Plan du Royaume du Maroc, a exprimé la détermination du Royaume du Maroc de contribuer avec toutes ses potentialités techniques en coopération avec le C.I.D.C. pour la mise sur pied et le fonctionnement du réseau et notamment par l'intermédiaire du Centre National de Documentation.

6 - M. Aydan KARAMAN, Chef du Bureau de Coordination du COMCEC, a pris la parole pour remercier le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Centre de Casablanca pour les excellentes dispositions prises et a exprimé le souhait de voir la réunion adopter des recommandations à même d'accélérer la mise en œuvre du réseau.

7 - M. Muztafizur RAHMAN, Représentant du Secrétariat Général de l'OCI, a exprimé la gratitude de S.E. le Secrétaire Général à Sa Majesté le Roi HASSAN II et au peuple du Royaume du Maroc et a souligné le rôle de premier plan que joue le Commerce dans le renforcement de la Coopération Economique entre Etats Membres.

8 - Dr. Driss ALAOUI MDAGHRI, Directeur du C.I.D.C, a pris la parole au cours de cette séance d'ouverture pour souhaiter la bienvenue à l'ensemble des délégués. Il a, par ailleurs, retracé les mesures prises par le C.I.D.C en vue de la mise en œuvre du Réseau d'Informations Commerciales pour les Pays Islamiques.

Il a, également, passé en revue les différentes actions entreprises par le C.I.D.C en application de son programme de travail et notamment dans le domaine de la Promotion Commerciale et de la Formation.

Il a enfin exprimé au nom de tous les participants sa profonde gratitude à Sa Majesté le Roi HASSAN II pour la bienveillante sollicitude dont il ne cesse d'entourer l'OCI et son organe spécialisé dans le domaine de la Coopération Commerciale, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce.

Election du Président et adoption de l'ordre du jour

9 - Sur proposition de la Délégation de la République de Turquie, Dr. Driss ALAOUI MDAGHRI, directeur du Centre Islamique pour le Développement du Commerce, a été élu président de la Réunion.

10 - La Réunion a adopté, par la suite, l'ordre du jour légèrement amendé.

L'ordre du jour figure en **Annexe II**.

Remarques introductives :

11 - Sous ce point de l'ordre du jour, le* Directeur du Centre Islamique pour le Développement du Commerce a rappelé les différentes résolutions adoptées par les instances de l'OCI et du COMCEC à propos du Réseau TINIC en insistant sur celles adoptées

lors des deuxième et troisième sessions du COMCEC, et des recommandations approuvées lors de la réunion du Groupe d'Experts à Izmir.

Le Directeur du C.I.D.C a, par ailleurs, rappelé le mandat confié au groupe AD-HOC d'Experts qui est composé « *des experts des Pays Membres Intéressés, du C.I.D.C, de la BID, du CRESFSPI, de la CICIEM et qui a été chargé de prendre les dispositions nécessaires pour la préparation de la version révisée du projet d'étude de faisabilité* »

Dr. Driss ALAOUI MDAGHRI a, également, rappelé les principes arrêtés à Izmir devant guider la création d'un modèle efficace de Réseau d'Informations Commerciales pour les Pays Membres, à savoir :

a) Le réseau à établir devrait être un réseau décentralisé aussi bien au niveau de la collecte que de la diffusion des données afin de profiter au maximum des capacités existantes au sein de l'OCI,

b) Les données nécessaires devraient être collectées, évaluées et diffusées en utilisant au maximum les facilités de stockage et de communication disponibles au sein de l'OCI,

c) Le réseau devrait être développé par phases d'une méthode graduelle qui couvrirait au début les pays capables et désireux de participer au système, pour s'étendre à tous les Pays Membres par la suite, à son stade final de développement,

d) Le CIDC devrait agir en tant qu'organe de coordination, en étroite coopération avec les Pays Membres, les autres organes pertinents de l'OCI et les autres organisations internationales, lors de l'établissement et l'opération du réseau.

Examen des notes de synthèse relatives aux Questionnaires diffusés auprès des Etats Membres

12 - Sous ce point de l'ordre du jour, le représentant du C.I.D.C a fait une présentation complète et détaillée sur les installations et les bases de données existantes dans les Etats Membres qui ont répondu aux questionnaires ainsi que sur les services de télécommunications disponibles et ce à la lumière de l'enquête exhaustive menée par le C.I.D.C auprès de tous les Etats Membres de l'OCI. Les représentants de la Turquie et de la Tunisie ont déclaré que leurs pays étaient disposés de désigner une de leurs organisations pour assurer le rôle de centre régional. Ils ont également manifesté leur volonté d'apporter toute aide à la mise en œuvre du réseau.

Le document qui a été compilé sur la base des réponses fournies par les Etats Membres aux questionnaires qui leur ont été diffusé figure en Annexe III.

Evaluation des installations informatiques. des bases de données et des moyens de télécommunications existant dans certaines institutions de l'OCI.

13 - Sous ce point de l'ordre du jour, les représentants de la Banque Islamique de Développement, du Centre de Recherches Statistiques, Economiques, Sociales et de Formation des Pays Islamiques, de la Chambre Islamique, du Centre Islamique pour le Développement du Commerce, ont fait des présentations sur leur évaluation des divers aspects de la question et sur l'expérience acquise dans ce domaine, et les moyens informationnels dont ils disposent.

14 - Le représentant de la Banque Islamique de Développement a présenté le projet ICINET actuellement à l'étude à la BID/IRTI. Il a défini le projet ICINET comme étant un software et un hardware. En tant que hardware, l'ICINET est un support physique et un moyen de communication entre les utilisateurs dans les Pays Membres de l'OCI et les institutions spécialisées.

Dans ce sens, ICINET *est* considéré comme un moyen de transmission de messages, de transfert de fichiers de données et d'autres services entre les utilisateurs dans les pays membres. Du point de vue des utilisateurs, ICINET pourrait être considéré comme un support de communication physique. Le représentant de la BID a précisé que le réseau TINIC tel qu'il a été spécifié n'entraînerait pas de double emploi, et a confirmé la volonté de la Banque Islamique de coopérer avec le C.I.D.C et d'autres organisations intéressées par la mise en œuvre rapide de l'ICINET.

15 -Le représentant du Centre de Recherches Statistiques, Economiques, Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSEFPI) a présenté un rapport sur la collecte, l'utilisation et la diffusion des données au Centre d'Ankara. Après avoir donné un bref aperçu des installations informatiques, le représentant du centre a informé la réunion que son organisation était connectée à travers les installations du réseau de commutation par paquets au TELENET qui est l'un des réseaux les plus importants dans le monde. Il a également donné une description succincte des équipements informatiques et des logiciels dont le Centre dispose. Puis Il a ajouté que le Centre pouvait accéder aux banques de données des organisations internationales telles que le FMI et la Banque Mondiale.

Il a conclu sa présentation par une description des bases de données constituées par le personnel du centre.

16 - Le représentant de la Chambre Islamique a salué l'idée de l'établissement du Réseau d'Informations pour les Pays Islamiques (TINIC) et s'est déclaré convaincu que sa réalisation marquera un grand pas dans la promotion du commerce bilatéral et multilatéral entre les Etats Islamiques. Il a par la suite ajouté que la Chambre Islamique ne disposait pas encore d'ordinateurs ni de systèmes d'informations automatisés et l'établissement du TINIC permettra à la Chambre Islamique d'obtenir et de diffuser des informations à tout moment et conformément au désir de ses membres.

17 - Le Directeur du C.I.D.C a exposé l'action du centre dans le cadre de l'information commerciale. Il a précisé que le C.I.D.C s'est employé à développer un fonds documentaire spécialisé dans le commerce inter-islamique et international qui comprend notamment des publications émanant des Etats Membres, des organes de l'OCI et des organisations et institutions internationales. Les informations dont dispose le centre portent principalement sur les statistiques du commerce extérieur, les réglementations du commerce extérieur et des changes, les études de marché, les accords commerciaux ainsi que sur les répertoires des opérateurs du commerce extérieur.

Le C.I.D.C s'est également employé à assurer la diffusion de ces informations par les moyens habituels du courrier (correspondance, télex,...) et par le biais de ses publications (rapport annuel et Tijaris, magazine spécialisé paraissant tous les deux mois).

Il a également procédé à l'équipement du Centre en matériel informatique : 1 micro-ordinateur HP + modem, 4 micro-ordinateurs Mackintosh, une imprimante à Laser et une imprimante Image Writer.

Par ailleurs, le Directeur a souligné qu'un certain nombre de tâches liées à la mise en place des banques de données prévue dans TINIC, ont été entamés par le C.I.D.C.

Par ailleurs, le C.I.D.C a conclu des accords de coopération avec différentes organisations : CNUCED, GATT, Fondation Al Saoud, Centre National de Documentation du Maroc. Il a également noué des relations avec les organismes de promotion commerciale et les organismes de commerce d'Etat des Etats Membres de l'OCI et organise avec eux des rencontres périodiques tous les deux ans.

Examen de l'étude de faisabilité révisée du Réseau d'Informations Commerciales pour les Pays Islamiques (TINIC)

18 - Sous ce point de l'ordre du jour, le Représentant du C.I.D.C a procédé à une présentation détaillée du projet d'étude de faisabilité révisée du Réseau d'Informations Commerciales pour les Pays Islamiques (TINIC).

Après avoir brossé un historique du projet, le document présenté donne des indications sur les utilisateurs du réseau, la nature des informations à saisir, le stockage des informations et les banques de données projetées.

Le projet traite par la suite de la structure du réseau qui sera décentralisée conformément aux recommandations du groupe d'experts réuni à Izmir et qui reposera sur des antennes nationales et des centres régionaux. Le réseau TINIC est également appelé à disposer d'un centre coordinateur qui sera le C.I.D.C à Casablanca.

Au niveau des incidences financières et conformément aux recommandations de la réunion d'Izmir, il a été souligné que la structure décentralisée est de loin la moins onéreuse.

L'étude de faisabilité révisée du TINIC figure gn Annexe_4 du présent rapport.

19 - A l'issue de cette présentation, les participants ont tenu à féliciter le C.I.D.C pour la qualité du travail accompli dans la révision de l'étude de faisabilité. Les participants ont, par ailleurs, procédé à un échange de vues fructueux ayant pour but d'activer le processus de la mise en place du Réseau. Cet échange de vues a abouti aux conclusions ci-après.

a) Coopération entre le C.I.D.C. et la BID

En raison de la complémentarité entre le TINIC et l'ICINET, les participants ont convenu de la nécessité d'une coopération étroite entre le C.I.D.C et la Banque Islamique.

b) Calendrier de l'exécution du projet

Les participants, convaincus de la nécessité du réseau, ont exprimé le souhait de le voir prendre forme aussi rapidement que possible. Ils ont chargé le C.I.D.C d'établir un timing tenant compte des autres projets notamment du projet ICINET en cours d'étude par la BID et

du projet ARISNET décidé dans le cadre de la ligue des Etats Arabes. Ils ont encouragé les organismes intéressés à poursuivre et à développer leurs travaux notamment ceux relatifs à la préparation des banques de données proposées.

c) Points Focaux :

Les participants ont convenu de la nécessité de disposer de points focaux nationaux. A cet effet, ils ont reconnu l'importance et l'utilité de définir les critères de choix de ces points focaux et ont invité chaque Etat Membre d'en désigner un ou plusieurs selon ses besoins et en fonction des demandes formulées par les organisations islamiques.

d) Centres Régionaux :

Les participants ont estimé que les centres et organisations islamiques spécialisés ou les points nationaux focaux des Pays Membres de l'OCI pourraient jouer le rôle de centres régionaux.

Ils ont, également, estimé qu'en cas de besoin de certaines régions, les centres focaux nationaux pourraient s'acquitter de cette tâche.

En tout état de cause, l'existence de ces centres ne devrait pas empêcher les points focaux de communiquer directement.

e) Centres de soutien

Pour assurer une grande efficacité de tout système d'informations entre les pays islamiques, l'idée d'un centre de coordination de soutien a été recommandée.

Le C.I.D.C, l'IRTI et le CRSEFPI serviront en cas de besoin en tant que centre de coordination de soutien.

f) Incidences Financières :

Les participants tout en considérant que l'aspect financier du projet TINIC doit être évalué, ont convenu de soumettre la question à la prochaine réunion du Comité du Suivi du COMCEC.

Motion de remerciements :

20 - La réunion a adressé ses remerciements au Gouvernement et Peuple du Royaume du Maroc pour le soutien continu et actif qu'il n'a cessé d'apporter au Centre et pour les facilités qu'il a bien voulu lui fournir pour la tenue de cette réunion du Comité.

Les participants ont chargé le directeur du C.I.D.C en sa qualité de président de la réunion d'adresser à sa Majesté le Roi HASSAN II du Maroc un message de gratitude.

La réunion a félicité la Président pour la conduite des débats, qui se sont déroulés dans les meilleures conditions, permettant ainsi le succès des délibérations.

Elle a, en outre, exprimé ses chaleureux remerciements au personnel du Centre pour les excellentes conditions dans lesquelles s'est déroulée la réunion.

Adoption du rapport :

21 - La réunion a adopté le présent rapport en vue de sa soumission ainsi que les annexes par le C.I.D.C. à la quatrième réunion du Comité de Suivi du COMCEC qui se tiendra du 6 au 8 Avril 1988 à Istanbul.

**RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE D'EXPERTS POUR
LA CREATION D'UN SYSTEME DE GARANTIE
ET D'ASSURANCE-CREDIT
A L'EXPORTATION**

BID-DJEDDAH 6-7 JOMAD THANI 1408 H (25-26 JANVIER 1988)

GENESE

1. La première session du COMCEC, 21-23 Safar 1405 H (14-16 Novembre 1984) tenue à Istanbul sous la présidence de Son Excellence le Président Kenan Evren, Président de la République de Turquie, a recommandé la tenue d'une réunion d'experts des Etats membres de l'OIC sous l'égide la BID et avec la participation d'organismes financiers relevant de l'OIC et d'autres institutions financières islamiques pour examiner, du point de vue de la Chari'a, la possibilité de mettre en place ce qui suit :

- a) des facilités de financement a longterme des exportations ;
- b) un système régional de garantie du crédit ou d'assurance-crédit à l'exportation ; et
- c) une union islamique multilatérale de compensation.

2. Le système de financement des exportations à long terme est entré en fonctionnement et une étude se poursuit en ce moment sur l'union islamique multilatérale de compensation.

3. A la troisième session du COMCEC tenue a Istanbul en septembre 1987, la BID a présenté une étude sur le deuxième sujet intitulé : "Etude détaillée sur la création d'un système de garantie et d'assurance-crédit a l'exportation entre les Etats membres de l'OIC". Le COMCEC a recommandé que "l'examen de l'étude se poursuive dans une réunion

d'experts directement concernés par le sujet en question. Cette réunion devait être organisée par la BID et aurait pour mandat de mettre au point le mécanisme d'un système fiable et conforme à la Chari'a.

4. Suite à cette recommandation, la BID a invité tous les Etats membres de l'OCI à désigner des experts pour participer à une réunion à cet effet au siège de la BID à Djeddah. L'OCI, le Comité de coordination du COMCEC, l'Académie du Figh (Droit islamique) et la Société inter-arabe de garantie des investissements ainsi que des spécialistes renommés en matière de la Chari'a y ont été également conviés.

5. La réunion s'est effectivement tenue au siège de la BID à Djeddah du 6 au 7 Joumad Thani 1408 H (25-26 janvier 1988). Soixante-cinq experts venus de 29 pays et 3 institutions ont pris part à la rencontre. Une liste des participants est jointe à ce rapport.

6. Le Président de la BID a ouvert les travaux de la réunion en remerciant les participants d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée et leur a souhaité la bienvenue. Il a estimé que cette rencontre offrira encore une fois l'occasion de réunir les experts des différents pays islamiques qui examinent ensemble les voies et moyens de servir certains objectifs communs de la Oummah dans le cadre d'une action islamique conjuguée. Il a poursuivi en disant qu'en dépit du progrès réalisé dans le domaine des échanges commerciaux entre les Etats membres de l'OCI, il existait toujours un énorme potentiel qu'il y a lieu d'exploiter. Cette allocution a par ailleurs donné l'aperçu historique de la réunion et des espoirs qu'on attend des discussions qui auront lieu pour aboutir à des

résultats escomptés au bénéfice de la Oumma islamique. Le Chef adjoint au chef du bureau de coordination du COMCEC a pris la parole dans le même sens que le Président et a souhaité plein succès à la réunion qui, a-t-il dit, contribuera à consolider la coopération actuelle dans les différents domaines d'activités. Il s'est félicité du document si bien élaboré par la BID.

9. Les participants ont convenu à l'unanimité que le Président de la Banque assure la présidence de la réunion.

DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS

9. Après un bref exposé de l'étude présentée et qui constitue l'un des 3 documents joints à l'invitation, les participants ont fait remarquer que l'étude était exhaustive et bien élaborée.

Relation entre Investissement et assurance-crédit à l'exportation

10. Il a été rappelé aux participants les termes de l'Article 15 de l'Accord pour la promotion, la protection et la garantie des investissements entre Etats membres de l'OIC prévoyant que :

"L'organisation doit, à travers la Banque islamique de Développement et conformément à la disposition du présent accord, créer un organe subsidiaire, à savoir une institution islamique chargée de garantir les investissements et responsable de l'assurance des biens investis dans les territoires des parties contractantes et ce, en vertu du présent accord et conformément aux principes de la Chari'a".

li. Certains participants ont proposé que le système suggéré se limite uniquement à l'assurance-crédit à l'exportation car l'assurance des investissements était une fonction distincte. Pour d'autres, il doit en fait couvrir l'assurance des investissements dans la mesure où toutes ces deux activités ont un dénominateur commun à savoir l'assurance et qu'elles répondent aux dispositions de l'accord visé ci-dessus et aux aspirations du COMCEC orientées vers la mise en place d'un système de garantie du crédit à l'exportation. Par ailleurs, étant donné que les résolutions adoptées par les 14ème et 15ème conférences des Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de l'OIC prévoyaient de ne pas créer de nouveaux organes de l'OIC, aussi est-il préférable d'assurer à la fois des exportations et des investissements en même temps à travers l'institution dont la mise en place avait auparavant été approuvée par les Ministres des Affaires Etrangères de l'OIC aux termes de l'Article 15 de l'accord pour la promotion, la protection et la garantie des investissements. Le Représentant du Secrétariat du COMCEC a estimé que les participants doivent axer leurs discussions sur l'assurance-crédit à l'exportation et faire des propositions qui pourraient être présentées à la prochaine session du COMCEC.

12. Les intervenants ont exposé les avantages des différentes alternatives particulièrement en ce qui concerne ce qui suit :

1. limitation du système a l'assurance du crédit à l'exportation ;
2. couverture du système et l'assurance du crédit à l'exportation et l'assurance des investissements.

Il s'est dégagé des discussions un accord qui penchait vers la création d'une institution qui commencerait d'abord par offrir des services d'assurance-crédit a l'exportation et qui, à la lumière de l'expérience qu'elle aura acquise et des conclusions des études qui seraient entreprises au sujet de la faisabilité de ladite institution, pourrait en définitive fournir des services d'assurance pour les investissements en plus des opérations du système.

13. Il a été convenu que le groupe d'experts recommande au COMCEC de statuer sur la mission de l'institution proposée Dans cet ordre d'idées, le choix à faire par le COMCEC dépendra des priorités relatives accordées à l'un des deux objectifs suivants : promotion des exportations et promotion des investissements. Par conséquent, l'importance attachée à l'un de ces objectifs déterminera alors la nature de l'institution que l'on décidera de mettre en application. A cet égard, les experts ont identifié trois possibilités à savoir :

- (a) le système peut offrir exclusivement des services d'assurance-crédit à l'exportation ; ou
- (b) le système peut fournir des services du genre aux investissements comme aux crédits à l'exportation ;
ou

- (c) le système, tout en étant commun aux deux activités, pourrait commencer d'abord par l'assurance-crédit à l'exportation et pourrait plus tard élargir les domaines de ses activités en les étendant à l'assurance pour les investissements.

14. L'appellation du système en question dépendra donc de la nature de l'institution qui sera mise en place. En conséquence, les participants ont suggéré que le nom définitif du système en question soit arrêté en fonction de l'une des options ci-dessus à faire par le COMCEC.

15. Une autre question qui a été abordée est celle relative aux difficultés que le système rencontrerait en matière de facilités de réassurance dont il aurait besoin. Bien que ce problème puisse exister au départ, il peut être résolu avec le temps. L'on commencera par tirer profit des services de réassurance offerts en ce moment dans les marchés internationaux et par la suite par des compagnies islamiques de réassurance qui seraient mises en place Incha-Allah.

Taux des primes, capacités de souscription et besoins en capital du système

16. Les principaux aspects de ces questions ont été exposés.

(i) Taux des primes

17. Il s'agit de savoir s'il faut appliquer un taux uniforme ou s'il faut répartir les pays en catégories selon leurs conditions et politiques. A l'issue d'un long débat, il s'est dégagé un consensus à savoir que le système devra appliquer des primes modérées. La solidarité islamique commande que les taux de ces primes doivent être uniformes pour ce qui est des risques politiques mais varient selon les risques commerciaux en fonction des modalités et du délai de paiement.

Cependant, cette dernière prime pour risques commerciaux pourra varier selon les délais et les modes de paiements stipulés dans le contrat d'assurance-crédit.

(ii) Capacité de souscription

18. S'agissant du capital, il a été proposé d'avoir des engagements qui soient à un niveau ne dépassant 5 fois le capital initial et les réserves. Cependant, la tendance qui a prévalu était que ces engagements correspondent, dans un premier temps, à 10 fois le capital initial et les réserves du système. Ils pourraient être augmentés par la suite jusqu'à concurrence de 15 ou 20 fois le capital initial et les réserves et ce, après que le système ait une expérience de 5, 6 ans ou davantage.

(iii) Besoins en capital

19. Les participants ont eu tendance à pencher vers un capital du système qui serait 100 millions de dinars islamiques (DI) dont la moitié serait consentie par la BIO.

20. Certains participants ont estimé que le secteur privé doit être associé au système. A cet égard, les pays membres auraient toute latitude pour encourager les institutions financières des secteurs privé et para-public, y compris les organismes islamiques de financement à souscrire au capital du système. Certains experts ont suggéré que si la BID participe à concurrence de 50 % du capital, le secteur privé pourrait apporter une contribution de 25 % et il serait laissé alors aux gouvernements de couvrir les 25 % restants.

L'assurance-crédit face aux règles de la Chari'a
islamique : questions y relatives

21. Dans une déclaration liminaire Cheikh Moustapha Ahmad Zarqa un des experts en matière de Chari'a, participant à la réunion, a indiqué que l'assurance pouvait être considérée comme un besoin fondamental des pays islamiques. Sans une assurance adéquate, a-t-il poursuivi, ces pays ne peuvent espérer réaliser une promotion appréciable des exportations entre eux. Il a donné un aperçu des faits nouveaux qui ont récemment marqué la question de l'assurance. Il a dit que les spécialistes pensent d'une manière générale que l'assurance classique fait intervenir le concept AL-GHARAR (1) ce qui par conséquent est contraire aux préceptes de l'islam. Par contre, les spécialistes de la Chari'a s'accordent à dire que l'assurance, mutuelle est non seulement acceptable mais qu'il est du devoir des musulmans de concevoir des facilités du genre afin de répondre à leurs besoins généraux dans le cadre des transactions économiques et financières. L'assurance mutuelle présentée dans l'étude détaillée a été acceptée dans les principes et il se trouve qu'elle est conforme à la Chari'a.

22. Cheikh Zarqa a appuyé l'avis que le système d'assurance mutuelle pouvait être mis en oeuvre à la fois pour le crédit à l'exportation et les investissements et qu'il reste même dans ce cas parfaitement conforme à la Chari'a. Par conséquent, on aurait pas besoin d'accroître le nombre d'institutions lorsque l'une d'entre elles serait suffisante pour offrir les services d'assurance aux investissements, d'assurance-crédit à l'exportation et également de réassurance.

(1) Il y a Al-Gharar lorsque dans un contrat les conséquences de ce dernier ne sont pas entièrement révélées aux parties.

23. Cheikh Dareer a fait sienne les observations de Cheikh Zarqa. Il a ensuite émis quelques remarques en ce qui concerne la traduction arabe de certains paragraphes figurant dans le texte anglais. Il a été décidé à ce sujet, de veiller à ce que la traduction des paragraphes désignés par Cheikh Dareer soit conforme à l'original tout en veillant à mieux les rédiger. Cela devant s'appliquer également à l'étude détaillée et révisée qui sera transmise à tous les participants dont les suggestions pourraient ainsi figurer dans la version finale qui sera présentée au COMCEC pour considération.

24. En ce qui concerne les prêts assortis d'intérêts pour les opérations d'exportation deux points de vue se sont dégagés:

- (a) Selon l'un des points de vue, les crédits assortis d'intérêts ne peuvent pas être couverts par le système ;
- (b) L'autre bien qu'il préfère que les prêts assortis d'intérêts ne bénéficient pas d'une assurance du système, précise que par nécessité exceptionnelle, le principal du crédit seulement pourrait être assuré car selon la Chari'a, seul ce dernier reste un droit légitime de celui qui a consenti le

crédit et qui par conséquent est habilité à le recouvrer.

25. Les transactions (c'est-à-dire les ventes et achats) avec escompte ne seront pas couvertes par le système.

26. La Chari'a interdit le paiement de commissions par des compagnies de réassurance non islamiques en faveur des sociétés islamiques d'assurance dans le seul but d'attirer des clients.

27. Il a été décidé de prendre en considération les observations faites par les spécialistes de la Chari'a et d'autres participants, lors de l'élaboration des documents qui présentent "l'étude détaillée sur la création d'un système d'assurance de garantie et assurance-crédit à l'exportation entre les Etats Membres de l'OIC" au COMCEC lors de sa prochaine réunion.

Original : Anglais

PRESENTATION SUR
UNE METHODOLOGIE DE L'HARMONISATION
DES NORMES EN VIGUEUR DANS LES PAYS ISLAMIQUES
ET LA PREPARATION DE NORMES COMMUNES

On se souviendra que le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de la Conférence des Pays Islamiques (OCI) avait décidé, lors de sa première réunion tenue à Istanbul les 14-16 Novembre 1984, d'entamer une étude sur l'harmonisation éventuelle des normes en vigueur dans lesdits pays, couvrant les marchandises et produits qui font l'objet de leur commerce réciproque, afin de contribuer à l'accroissement du commerce entre les pays Islamiques.

La résolution adoptée par les Ministres du Commerce de l'OCI avait chargé l'Institut Turc de Normalisation de développer, par *une* étroite coopération avec les organismes responsables de la normalisation des pays Islamiques, une méthodologie qui rendrait possible l'harmonisation de ces normes, de distribuer le texte proposé à ces organismes suffisamment à l'avance afin qu'il puisse être discuté lors de la réunion des Spécialistes en Normalisation des pays Islamiques en Avril 1985 à Istanbul. Au cours de cette réunion, tenue à Istanbul les 8-12 avril 1985, les

documents de travail concernant divers sujets relatifs aux normes et à la normalisation ainsi qu'à la méthodologie proposée avaient été soumis à la discussion des spécialistes des pays Islamiques. Le modèle suggéré avait été approuvé dans ses lignes générales lors de cette réunion et les recommandations à soumettre à la Deuxième Session du Comité Permanent avaient été élaborées. Dans le cadre de ces recommandations, il a été décidé que:

les pays membres de la Conférence des pays Islamiques devraient coopérer dans le domaine de la normalisation afin de profiter réciproquement de leur expérience,

les normes en vigueur dans les pays membres devraient être harmonisées au niveau le plus poussé sans toutefois mettre en danger le niveau de qualité acceptable des produits, afin d'assurer une amélioration constante du commerce entre les pays Islamiques,

les pays membres de l'OIC doivent prévoir des programmes de formation sur base des renseignements recueillis à ce sujet, prenant en considération leurs exigences et leurs capacités ainsi que les ressources disponibles,

une étude devrait être entamée afin de formuler les méthodes d'échange d'information,

les principes fondamentaux pour l'harmonisation des procédures de certification devraient être développés,

le Comité de Coordination, composé des membres du Bureau de la Première Réunion des Spécialistes de Normalisation des Pays Islamiques assumerait la charge des activités nécessaires à la mise en oeuvre des recommandations.

Ces recommandations, contenues dans le rapport du Comité de Suivi du COMCEC, avaient été approuvées lors de la Deuxième Réunion de ce dernier, où il avait été demandé que les travaux nécessaires soient exécutés et qu'une méthodologie soit formulée pour l'harmonisation des normes en vigueur dans les pays membres.

Suite à l'approbation du COMCEC pour l'établissement d'un Comité de Coordination du Groupe des Spécialistes en Normalisation des Pays Islamiques, il avait été suggéré qu'il serait plus opportun de concevoir la rédaction de la méthodologie comme une entreprise commune du Groupe de Coordination plutôt que de l'Institut Turc de Normalisation à lui seul. Axée sur cette approche, la méthodologie proposée pour l'harmonisation des normes des pays Islamiques a été fixée au cours de trois réunions, dont deux avaient

été organisées à Istanbul et une à Ankara. Les membres du Comité de Coordination avaient également contribué à ce texte. Toujours dans ces réunions, des renseignements avaient été fournis aux membres du Comité de Coordination sur les travaux traitant des activités à rapporter au Comité Permanent par les Spécialistes en Normalisation des pays Islamiques, et leurs instructions et commentaires avaient été obtenus afin d'orienter de ces études.

Dans le cadre de ces activités, des données avaient été recueillies au sujet des besoins de formation des organismes de normalisation des pays Islamiques et des moyens pouvant être mis à la disposition des autres pays membres dans ce domaine, les travaux pilotes avaient démarré pour orienter les efforts de normalisation sur base de normes individuelles, les propositions de normes ainsi développées (quoique sur une échelle limitée) avaient été soumises à l'étude des autres Pays Membres de l'OIC et les échanges d'information ainsi que la documentation technique avaient été intensifiés.

La pleine et entière mise en oeuvre des résolutions des Spécialistes en Normalisation des Pays Islamiques ne sera possible que par le développement de moyens appropriés à l'harmonisation des normes en vigueur dans ces pays, par la certification de tous les produits et biens dans un concept de système intégré, par l'organisation de programmes de

formation conjoints, par un échange d'information et de spécialistes et par un transfert efficace de la technologie entre les pays Islamiques. Tout ceci exige, à son tour, la mise en marche d'une organisation efficace, soutenue par des cadres responsables et bien formés, ayant des capacités techniques suffisantes et jouissant du soutien de toute la communauté Islamique.

L'attitude du Comité Permanent envers l'établissement de nouveaux organismes apportant des charges financières additionnelles aux pays Islamiques étant bien connue, nous soumettons une proposition sur une structure organisationnelle auto-suffisante, qui survivrait grâce aux paiements pour services rendus au lieu d'une institution qui exigerait des allocations budgétaires annuelles.

Une grande partie des revenus serait obtenue initialement par des activités de certification des produits et des biens échangés entre les Pays Islamiques. Il est à rappeler que des paiements pour ces services sont actuellement effectués aux sociétés de certification et de contrôle des pays développés. L'acheminement de ces paiements vers l'organisation que nous appellerons ici, pour des raisons pratiques, l'Union de Normalisation des Pays Islamiques, lui permettrait de couvrir ses frais. Etant une organisation sans but lucratif, elle serait alors en mesure de fournir des services plus étendus aux Pays

Islamiques grâce à ses revenus excédentaires et d'offrir un soutien financier et technique plus efficace aux Pays Membres qui manquent encore d'organismes de normalisation.

L'institut Turc de Normalisation est fier d'être considéré éligible par une auguste autorité telle que le Comité Permanent pour le développement d'une méthodologie qui faciliterait l'harmonisation des normes en vigueur dans les pays Islamiques. Notre Institut a fait tout son possible afin de mériter la confiance de la communauté Islamique. A cet égard, nous aimerions préciser qu'une collaboration polyvalente à base élargie sur les questions ayant trait aux normes et à la normalisation serait nécessaire, au delà d'une simple harmonisation des normes, afin d'assurer que le commerce entre les pays Islamiques se développe à la cadence désirée. Ceci ne peut être achevé que par les contributions efficaces d'une puissante organisation. Si une telle organisation peut être mise en place, nous sommes d'avis qu'elle deviendrait bientôt auto-suffisante grâce aux paiements pour services rendus. Comme un corollaire logique de notre désir de remplir une fonction satisfaisante dans les tâches dont nous avons été chargés par votre auguste autorité, notre Institut est désireux de fournir le soutien nécessaire en ce qui concerne la genèse d'une telle organisation et s'engage à assumer tous les

frais de l'opération jusqu'à ce qu'elle devienne auto-suffisante ou pour une période allant jusqu'à trois ans.

Merci.

Mehmet Yılmaz ARİYÖRÜK

Président de l'Institut Turc
pour la Normalisation

Original : Anglais

DOCUMENT DE TRAVAIL
CONCERNANT L'ELECTION DES MEMBRES
DU BUREAU DU COMCEC

I. OBJET

1. Le but de ce document est de présenter certaines méthodes alternatives concernant la reconstitution du Bureau du COMCEC et le sujet s'y rapportant directement, à savoir la composition du Comité de Suivi, en vue de faciliter le choix des alternatives à être soumises à la Quatrième Session du COMCEC pour décision finale.

II. PORTEE

2. Après un chapitre introductif sur l'arrière-plan et la situation actuelle concernant la question de la reconstitution du Bureau du COMCEC, certaines alternatives valables ont été exposées ci-dessous. Puisque les Membres du Bureau du COMCEC constituent actuellement son Comité de Suivi, la méthode à être adoptée pour la reconstitution du Bureau aura un impact direct sur la composition du Comité de Suivi. C'est la raison pour laquelle certaines alternatives concernant la composition du Comité de Suivi du COMCEC sont présentées dans un autre chapitre.

3. Les alternatives présentées dans ce document ne sont nullement exhaustives. Les variations concernant les méthodes alternatives énumérées dans les pages suivantes, ainsi que d'autres nouvelles méthodes peuvent être étudiées par le Comité de Suivi.

III. ARRIERE-PLAN

4. A la Première Session du COMCEC, tenue les 14-16 novembre 1984 à Istanbul, les Etats Membres suivants ont été élus pour représenter leurs régions géographiques respectives au Bureau du COMCEC:

Premier Vice-Président : Royaume d'Arabie Saoudite,
représentant les Etats
Membres Arabes

Deuxième Vice-Président : République Islamique du
Pakistan, représentant les
Etats Membres Asiatiques

Troisième Vice-Président : République de Guinée,
représentant les Etats
Membres Africains

Quatrième Vice-Président : Palestine

Rapporteur : Royaume Hachémite de
Jordanie

5. Le COMCEC, lors de sa Première Session, a également décidé:

"...d'établir un Comité de Suivi au niveau ministériel pour assister le Président, appuyé par le Secrétariat

Général et composé des Membres du Bureau du Comité Permanent..." (1)

6. Lors de sa Deuxième Session, tenue les 14-16 mars 1986 à Istanbul, le COMCEC, en vue de maintenir la continuité dans l'organisation de son travail, a décidé

"... de maintenir inchangés jusqu'au prochain Sommet Islamique les Membres de son Bureau, élus lors de la Première Session (La Cinquième Conférence Islamique au Sommet)." (2)

7. A la suite de la Cinquième Conférence Islamique au Sommet, la question de la reconstitution du Bureau a été soulevée lors de la Troisième Session du COMCEC. Lors de cette Session, le COMCEC a décidé que la question de la reconstitution du Bureau ne devrait pas être abordée avant d'étudier attentivement les différents aspects de la question et ses implications pour le mécanisme de suivi.

8. Cependant, conformément à la résolution adoptée à la Troisième Session du COMCEC, l'Etat Membre qui est Président en exercice de la Conférence Islamique au Sommet a été

(1) Résolution concernant les Activités de Suivi du COMCEC, Rapport de la Première Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique, Istanbul, République de Turquie, les 14-16 novembre 1984, Annexe VI, p. 46.

(2) Rapport et Documents Relatifs, Deuxième Session du COMCEC, Istanbul, les 14 16 mars 1986, Ankara 1986, p. 57, para. 14.

inclus au Bureau comme membre. Ainsi, l'Etat du Koweït a été inclus au Bureau du COMCEC en qualité de Cinquième Vice-Président jusqu'à la Sixième Conférence Islamique qui sera tenue en 1990 au Sénégal.

9. Lors de cette même Session, le COMCEC a assigné au Comité de Suivi la tâche de déterminer les alternatives applicables à la reconstitution du Bureau, ainsi que leurs effets, à plus longue échéance sur le mécanisme de suivi, sur base d'un document de travail devant être préparé par le Bureau de Coordination du COMCEC. La décision finale à ce sujet sera prise à la Quatrième Session du COMCEC qui sera tenue les 4-7 septembre 1988 à Istanbul.

IV. METHODES ALTERNATIVES POUR LA RECONSTITUTION DU BUREAU

10. Etant donné que la Turquie et la Palestine sont Membres permanents du Bureau et que le Koweït est Vice-Président en sa qualité de Président en exercice du Cinquième Sommet Islamique, les méthodes alternatives exposées ci-dessous pour la reconstitution du Bureau pourront être appliquées à trois Vice-Présidents, représentant trois régions géographiques, et au Rapporteur.

11. Respectant le principe de représentation géographique et supposant que les membres sortants du Bureau seraient éligibles pour réélection, certaines des méthodes

alternatives concernant le remplacement des Etats Membres qui assument la charge de trois Vice-Présidences, ainsi que du Rapporteur sont exposées ci dessous:

- a) A la fin de chaque deuxième année, un des Etats Membres représentant l'une des trois régions géographiques au Bureau peut être remplacé par élection par un autre Etat Membre de la même région. L'Etat Membre faisant fonction de Rapporteur peut également être remplacé chaque deux ans par élection.

En supposant que le remplacement débutera par la région Africaine lors de la Quatrième Session du COMCEC en septembre 1988, et les Etats Membres Africains étant représentés ci-dessous par "AF", les Etats Membres Asiatiques par "AS" et le Rapporteur par "RP", le fonctionnement de cette alternative jusqu'à la Huitième Conférence Islamique au Sommet en 1996, peut être formulé comme suit:

ANNEXE XII à OIC/COMCEC-FC/4-88/REP

Année d'Election	Vice- Président Représentant la Région Africaine	Vice- Président Représentant la Région Asiatique	Vice- Président Représentant la Région Arabe	RP
1984	AF 1 (Guinée)	AS 1 (Pakistan)	AR 1 (A. Saoudite)	RP 1 (Jordanie)
1988	AF 2	AS 1	AR 1	RP 1
1990	AF 2	AS 2	AR 1	RP 3
1992	AF 2	AS 2	AR 2	RP 4
1994	AF 2	AS 3	AR 2	RP 5
1996	AF 3	AS 3	AR 2	RP 6

- b) Le système de remplacement exposé en (a) ci-dessus peut être appliqué chaque trois ans.
- c) Le système de remplacement exposé en (c) ci-dessus peut être appliqué chaque année.
- d) Les Etats Membres représentant les trois régions et le Rapporteur peuvent être remplacés simultanément à la fin de chaque mandat de deux ou trois ans.

V. ALTERNATIVES POUR LA COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI

12. Certaines alternatives qu'on pourrait considérer au sujet de la composition du Comité de Suivi sont les suivantes:

- a) La pratique actuelle, décidée à la Première Session du COMCEC peut être maintenue, d'après laquelle les membres du Bureau, élus selon l'une des méthodes mentionnées au chapitre IV, peuvent continuer à siéger au Comité de Suivi.
- b) Le Comité de Suivi peut être composé par les membres du Bureau, élus conformément à l'une des méthodes exposées au chapitre IV, plus les Rapporteurs d'autres réunions au niveau ministériel tenues dans les domaines de coopération économique indiqués au Plan d'Action de l'OCI sous la compétence du COMCEC. Dans ce cas, à chaque réunion ministérielle, un nouveau membre sera inclus au Comité de Suivi jusqu'à ce que tous les domaines indiqués au Plan d'Action de l'OCI soient couverts.
- c) Le Bureau, qui peut être constitué pour un certain mandat peut agir en qualité de Comité de Suivi au cours du prochain mandat. Cette alternative serait plus adéquate si celle de la reconstitution du Bureau, exposée au sous paragraphe (d) du paragraphe 11 ci-dessus est acceptée.

Afin d'exposer plus clairement l'alternative décrite au sous-paragraphe (c) ci-dessus, on peut par exemple, supposer

que le Bangladesh, les Emirats Arabes Unis, le Burkina Faso et le Djibouti, représentant trois régions géographiques, ainsi que le Rapporteur, sont élus au Bureau pour un certain mandat, (t1) et que la Malaisie, la Tunisie, les Comores et les Maldives sont élues pour représenter les mêmes régions pour le mandat suivant (t2). Cette alternative présuppose que pendant le mandat (t2), les membres du Bureau élus pour le mandat (t1), à savoir le Bangladesh, les Emirats Arabes Unis, le Burkina Faso et le Djibouti ainsi que les autres membres permanents et membres d'office, constitueront le Comité de Suivi tandis que la Malaisie, la Tunisie, les Comores et les Maldives constitueront le Bureau du COMCEC. Le même modèle sera respecté pour chaque mandat.

Le modèle ressemble au modèle utilisé pour les Réunions Annuelles du Conseil des Gouverneurs de la Banque Islamique de Développement (BID). Dans le cas de la BID, les membres du Bureau des Réunions Annuelles du Conseil des Gouverneurs, élus pour un certain mandat, constituent le Comité de Procédures au cours du prochain mandat, afin de maintenir la continuité dans les sujets concernant l'organisation et l'essence des réunions.

VI. CONCLUSION

14. Les méthodes mentionnées ci-dessus **pour** la reconstitution du Bureau du COMCEC ainsi que pour la

composition de son Comité de Suivi sont seulement certaines des alternatives qui pourraient être considérées à ce sujet. Le Comité de Suivi pourrait soumettre l'une des alternatives présentées dans ce document, les variations possibles ou une nouvelle alternative, si ceci semble approprié, à la considération et l'approbation du COMCEC.

Original : Anglais

PROJET DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA PREMIERE REUNION MINISTERIELLE
SUR LES COMMUNICATIONS DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCI

Istanbul, 4-7 septembre 1988

- 1 - Séance Inaugurale
- 2 - Election des Membres du Bureau
- 3 - Adoption de l'Ordre du Jour
- 4 - Document de base présenté par le Secrétariat Général
- 5 - Rapport du SESRTCIC sur les développements du Secteur des Télécommunications dans les Pays Membres de l'OCI
- 6 - Facilités de télécommunications existantes dans les pays membres et possibilités de les améliorer à l'avenir
- 7 - Services postaux disponibles dans les Pays Membres de l'OCI et perspectives de développements futurs.
- 8 - Coopération dans la formation du personnel des Télécommunications
- 9 - Investissements conjoints et projets de coopération en cours parmi les Pays Membres dans le domaine des Télécommunications
- 10 - Coopération Technique dans le domaine des Communications
- 11 - Etablissement d'un Mécanisme de Suivi
- 12 - Divers
- 13 - Date et Lieu de la Prochaine Réunion
- 14 - Adoption du Rapport et de la Résolution, à être présentés au COMCEC
- 15 - Séance de Clôture

Original : Anglais

PROJET DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA QUATRIEME SESSION DU COMITE PERMANENT
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE
DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

Istanbul, 4-7 septembre 1988

- 1 - Ouverture de la Session
 - Discours d'Inauguration de S.E. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, Président du COMCEC
 - Discours de S.E. Turgut ÖZAL, Premier Ministre de la République de Turquie, Président Suppléant du COMCEC
 - Discours de S.E. S.S. Pirzada, Secrétaire Général de l'OIC
 - Discours des Chefs de Délégation au nom des groupes régionaux des Etats Membres.
 - Discours de S.E. Dr. Ahmed Mohammed Ali, Président de la BID
- 2 - Adoption de l'Ordre du Jour
- 3 - Rapport du Secrétariat Général de l'OIC
- 4 - Rapport du Comité de Suivi
- 5 - Projet de Déclaration d'Intention pour l'Etablissement d'un Système de Préférences Commerciales entre les Pays Membres de l'OIC.
- 6 - Rapport du CIDC sur le Projet d'Accord Cadre relatif au Système de Préférences Commerciales entre les Pays Membres de l'OIC (TPSOIC)
- 7 - Etude de faisabilité du CIDC relative au Réseau d'Informations Commerciales (TINIC)
- 8 - Rapport de la BID sur le Programme Régional de Garantie du Crédit à l'Exportation

ANNEXE XIV à OIC/COMCEC-FC/4-88/REP

- 9 - Rapport d'Activités de la BID sur l'établissement d'une Union Islamique Multilatérale de Compensation
- 10 - Rapport sur la "Méthodologie pour l'Harmonisation des Normes des Pays Islamiques et la Préparation de Normes Communes", présenté par le Comité de Coordination des Experts en Normalisation des Pays Islamiques
- 11 - Rapport du Comité de Session
- 12 - Rapport de la Première Réunion Ministérielle sur les Communications
- 13 - Divers
- 14 - Adoption du Rapport et des Résolutions
- 15 - Date et Lieu de la Cinquième Session du COMCEC
- 16 - Clôture de la Session

Original : Anglais

DISCOURS DE CLOTURE DE S.E. DR. YUSUF BOZKURT ÖZAL
MINISTRE D'ETAT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
PRESIDENT DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC

Quatrième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC

Istanbul, 8 avril 1988

Excellences,

Honorables Délégués,

Nous avons une fois de plus achevé avec succès une réunion du Comité de Suivi du COMCEC. Nous devons ceci à vos précieuses et très constructives contributions, ainsi qu'à votre esprit de coopération.

Les recommandations contenues dans le Rapport de notre Réunion vont, sans aucun doute, accélérer la mise en oeuvre d'autres projets figurant à l'Ordre du Jour du COMCEC. Toutes ces recommandations concernent la promotion de la coopération dans le domaine du commerce.

Les développements adverses survenus dans l'économie mondiale au cours des années récentes, malgré des améliorations passagères, démontrent la nécessité absolue d'accroître le volume du commerce entre les Pays Membres pour prévenir une plus grande détérioration de la situation de leurs paiements extérieurs.

En fait, l'examen des données disponibles sur les économies des Pays Membres indique que la détérioration des marges commerciales et la baisse continue de leurs revenus en devises étrangères accentuent les contraintes dans leurs économies.

Dans ce contexte de conjoncture mondiale, l'établissement d'un Mécanisme de Financement Commercial à Plus Long Terme au sein de la Banque Islamique de Développement, découlant d'une décision prise à la Première Session du COMCEC, est une source de satisfaction pour nous.

Nous avons noté au cours de la Réunion que les travaux préliminaires pour la réalisation de la plupart des projets inscrits à l'Ordre du Jour du COMCEC sont presque achevés par les institutions de l'OCI concernées.

Il me semble que nous avons atteint le stade auquel la ratification finale des autorités gouvernementales des Etats Membres est nécessaire à la mise en oeuvre effective de ces projets.

Je voudrais adresser mes remerciements aux honorables directeurs et au personnel des institutions de l'OCI pour leurs contributions aux études requises pour la réalisation de ces projets.

En fait, l'expérience du COMCEC a prouvé une fois de plus que, sans l'expertise fournie par les institutions de l'OIC et la capacité de certaines d'entre elles à appliquer ces projets, il n'aurait pas été possible d'assurer les progrès concrets dont nous avons pris note au cours de la Réunion.

Nous ne devrions cependant pas nous contenter de ce que nous avons obtenu jusqu'à présent. Nous devrions continuer à déployer des efforts pour de nouveaux projets conjoints de coopération. Ceci poserait non seulement les bases, quoique modestes, permettant de tirer profit des complémentarités existant entre les économies des Pays Membres, mais créerait aussi l'atmosphère de compréhension indispensable à la solidarité Islamique dans d'autres forums économiques et financiers mondiaux.

Dans cet esprit, nous devrions être prêts à accueillir toute suggestion provenant des Pays Membres concernant des projets de coopération économique faisables et susceptibles d'éveiller l'intérêt des Pays Membres, indépendamment de leur structure politique et économique.

Avant de conclure mes propos, je voudrais réitérer mes remerciements pour votre contribution au succès de cette

Réunion et, au nom du Peuple et du Gouvernement Turcs, vous
souhaiter un bon voyage de retour.

La Réunion est clôturée.

Je vous remercie.